

Plan de conservation

L'ENFILADE-DE-MAISONS- EN-BRIQUE-ROUGE-DE- YAMACHICHE

2018

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

ISBN 978-2-550-79451-6 (PDF)

© Gouvernement du Québec, ministère de la Culture et des
Communications



MOT DE LA MINISTRE

Par ses particularités et sa cohérence visuelle, L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche forme un ensemble exceptionnel au Québec. Vu ses influences néoclassiques, étatsuniennes ou puisées à l'éclectisme victorien, cet alignement de douze bâtiments illustre les courants marquants de la construction résidentielle de la seconde moitié du XIXe siècle. L'Enfilade reflète notamment la concentration de notables et de personnalités influentes dans le noyau villageois.

Classé en juin 2008, ce site patrimonial permet également de reconnaître la valeur du travail d'ornementation des architectes et entrepreneurs Joseph et Georges-Félix Héroux. En raison de ses valeurs architecturale, historique et urbanistique, cet ensemble mérite que l'on se soucie de mieux le connaître et de mieux le comprendre. Nous pourrions ainsi le protéger et le valoriser afin d'en préserver l'intégrité dans l'intérêt des générations actuelles et futures.

Le patrimoine culturel constitue une richesse collective exceptionnelle, mais une richesse malheureusement non renouvelable. Il mérite donc d'être considéré avec soin et vigilance. Ce plan de conservation regroupe les connaissances acquises sur l'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche et son histoire. De plus, il définit les orientations nécessaires à l'analyse des demandes d'autorisation relatives aux articles 64 et 65 de la Loi sur le patrimoine culturel. Il deviendra notre cadre de référence pour intervenir dans le respect des valeurs d'origine du site, dans un esprit de dynamisme et en écho aux besoins de la population.

Je suis fière de présenter ce document qui reflète la volonté de mon ministère de bien accomplir son devoir de mémoire quant à la transmission de notre héritage patrimonial.

Marie Montpetit

Ministre de la Culture et des Communications
et ministre responsable de la Protection
et de la Promotion de la langue française

IDENTIFICATION SOMMAIRE DU SITE PATRIMONIAL

Toponyme

L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche

Autre nom

Alignement de maisons de la rue Sainte-Anne

Région administrative

Mauricie

Municipalité

Yamachiche

Adresse

521, 531, 541-543, 551, 561, 571-573 (maison Louis-Léon-Lesieur-Desaulniers, immeuble patrimonial classé), 581, 591, 601, 611, 621 et 631, rue Sainte-Anne

Latitude

46° 16' 56"

Longitude

-72° 49' 51"

Désignations cadastrales

Lot 1 775 062	Lot 1 775 083	Lot 1 776 074	Lot 1 775 085	Lot 1 775 086
Lot 1 775 087	Lot 1 775 089	Lot 1 775 109	Lot 1 775 110	Lot 1 775 111
Lot 1 775 112	Lot 1 775 113	Lot 1 775 117	Lot 1 776 061	Lot 1 776 073

Codes Borden

CbFe-6

CbFe-7

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	7
Comprendre le plan de conservation.....	7
Cadre légal de protection de L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche.....	9
Procédures relatives aux demandes d'autorisation de travaux en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.....	11
Demandes de permis municipaux.....	12
SURVOL DU SITE PATRIMONIAL	14
Description	14
Historique	15
État des connaissances	17
PRÉSENTATION DU SITE PATRIMONIAL.....	21
Valeurs patrimoniales	21
Valeur architecturale	21
Valeur historique associée au travail des frères Joseph et Georges-Félix Héroux	22
Valeur historique associée aux notables ayant habité les lieux.....	23
Valeur urbanistique	23
Caractéristiques du site patrimonial.....	26
Cadre naturel.....	26
Réseau viaire	29
Système parcellaire.....	32
Cadre bâti.....	36
Qualités visuelles	46
Patrimoine archéologique.....	48
ORIENTATIONS POUR LA PROTECTION, LA MISE EN VALEUR ET LA TRANSMISSION .	53
Orientations s'appliquant à tous les types d'intervention.....	53
Préserver les valeurs patrimoniales du site patrimonial.....	53
Privilégier le traitement minimal	53
Assurer la continuité à travers les changements	54
Orientations générales et particulières	54
Cadre naturel.....	54
Réseau viaire	55
Système parcellaire.....	55
Cadre bâti.....	55
Qualités visuelles	61
Patrimoine archéologique.....	62
Mise en valeur	63
LISTE DES BÂTIMENTS	64
GLOSSAIRE	68
LISTE DES ILLUSTRATIONS	71
BIBLIOGRAPHIE	76



INTRODUCTION

COMPRENDRE LE PLAN DE CONSERVATION

La Loi sur le patrimoine culturel (LPC) « a pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable » (LPC, art. 1). Elle prévoit l'établissement d'un plan de conservation pour tous les sites patrimoniaux classés à compter du 19 octobre 2012, date d'entrée en vigueur de la Loi, ainsi que la possibilité d'en établir un pour des sites qui ont été classés avant cette date, dont L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche.

Le plan de conservation est un document dans lequel le ministre de la Culture et des Communications présente « ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur » (LPC, art. 37) d'un site patrimonial classé. L'avis de classement d'un site patrimonial renferme un énoncé des motifs de classement. C'est en se fondant sur ces motifs que le plan de conservation dégage les valeurs et les caractéristiques associées au site patrimonial. En résumé, ce plan sert à trouver un juste équilibre entre la préservation des valeurs patrimoniales du site et son adaptabilité au contexte actuel, principe de base de sa conservation.

Le plan de conservation de L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche est destiné à guider les décisions du ministre dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu des articles 47, 64 et 65 de la Loi sur le patrimoine culturel. Le plan pourra également servir de référence aux personnes qui interviennent en matière de patrimoine culturel, notamment les propriétaires des maisons et la Municipalité de Yamachiche. Les orientations énoncées dans le présent document permettront de planifier des interventions respectueuses des valeurs patrimoniales du site. L'analyse des demandes d'autorisation sera faite à partir de ces orientations. Chaque demande sera prise en considération en fonction des faits qui lui sont particuliers afin de respecter la nature discrétionnaire du pouvoir que la Loi sur le patrimoine culturel confie au ministre de la Culture et des Communications. Le ministre peut en effet éviter qu'une orientation soit

appliquée automatiquement et de manière rigide¹. Puisqu'il s'agit d'une ressource précieuse et non renouvelable pour notre société contemporaine, le patrimoine culturel doit être traité avec rigueur, mais aussi avec la souplesse nécessaire pour tenir compte de ses particularités. Dans cette perspective, la Loi sur le patrimoine culturel utilise le concept d'orientation plutôt que celui d'exigence, de norme ou de critère afin de respecter la nature du pouvoir du ministre et de conserver un degré suffisant d'ouverture quant aux demandes qui pourraient lui être adressées².

Le plan de conservation de L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche est un document de référence pour la protection et la mise en valeur de ce site patrimonial. Il ne limite toutefois pas la compétence du ministre, dans l'exercice du pouvoir qui lui est conféré en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, et ce dernier a la possibilité de prendre en considération chaque cas à son mérite. Le plan de conservation renferme des orientations et ne doit pas être considéré comme une compilation de l'ensemble des données et des études qui sont disponibles ou qui pourraient s'ajouter au fil du temps.

Le plan de conservation repose sur une démarche en trois temps : décrire et mieux faire connaître le site patrimonial; faire émerger des éléments significatifs; et définir des orientations. Ces étapes sont les grandes lignes autour desquelles s'articulent les chapitres du présent plan de conservation. Le chapitre « Survol du site patrimonial » traite de L'Enfilade et de son histoire. Le chapitre « Présentation du site patrimonial » met l'accent sur les valeurs patrimoniales et les caractéristiques du site. Au chapitre « Orientations pour la protection, la mise en valeur et la transmission », les orientations formulées dans le but de protéger et de mettre en valeur le site patrimonial découlent des caractéristiques énoncées aux chapitres précédents.

1. Pierre Issalys et Denis Lemieux, *L'action gouvernementale. Précis de droit des institutions administratives*, 2^e édition revue et augmentée, Cowansville, Québec, Éditions Yvon Blais, 2002, p. 503.

2. Le détenteur d'un pouvoir discrétionnaire ne peut pas poser de gestes qui amèneraient l'autorité administrative à décider à l'avance de ce que sera le contenu d'une décision. L'autorité administrative, dans le présent cas le ministère de la Culture et des Communications, doit prendre en compte les particularités de chaque situation. Issalys et Lemieux, *ibid.*

CADRE LÉGAL DE PROTECTION DE L'ENFILADE-DE-MAISONS-EN-BRIQUE-ROUGE-DE-YAMACHICHE

L'avènement de l'ère industrielle au Québec, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, annonce une transformation profonde du mode de vie et menace la préservation de l'identité culturelle québécoise. Devant cette problématique, l'État québécois – le premier au Canada – s'inspire de la Loi sur les monuments historiques adoptée par le gouvernement français en 1913 et, le 21 mars 1922, sanctionne la Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique. Cette loi permet le classement des monuments et des œuvres d'art ainsi que la création de la Commission des monuments historiques, l'ancêtre du Conseil du patrimoine culturel du Québec. C'est dans la foulée de cette loi que l'archiviste Pierre-Georges Roy (1870-1953), premier secrétaire de ladite commission, effectue les premiers véritables inventaires du patrimoine québécois que sont *Les monuments commémoratifs de la province de Québec* (1923), *Les vieilles églises de la province de Québec, 1647-1800* (1925) et *Vieux manoirs, vieilles maisons* (1927). En 1929, la Commission procède au classement des premiers monuments historiques, soit la maison des Jésuites-de-Sillery à Québec, le château De Ramezay à Montréal et l'église de Notre-Dame-des-Victoires à Québec.

En 1952, constatant une accélération dans la transformation de la société québécoise, le Parlement, sous le gouvernement de l'Union nationale dirigé par Maurice Duplessis (1890-1959), modifie la Loi de 1922. En vertu de ces nouvelles dispositions, la Commission des monuments historiques, alors présidée par Paul Gouin (1898-1976), peut désormais acquérir des immeubles et classer des sites historiques ainsi que des objets mobiliers. Durant la période où Gérard Morisset (1898-1970) est secrétaire de cette commission, de 1951 à 1963, plusieurs monuments situés aux quatre coins du Québec sont classés et une attention particulière est accordée à la restauration d'édifices selon leur style d'origine.

À la suite de la création du ministère des Affaires culturelles en 1961 et devant les enjeux que soulève la préservation du Vieux-Québec, le Parlement adopte la Loi des monuments historiques en 1963. Cette loi permet d'accorder le statut d'arrondissement historique à des territoires considérés comme patrimoniaux.

La Loi concernant l'Île d'Orléans (1935), la Loi des monuments historiques (1963) et la Loi concernant la Place Royale à Québec (1967) inspirent l'établissement de la Loi sur les biens culturels, qui entre en vigueur le 8 juillet 1972. Cette loi introduit la notion de bien culturel, un terme plus vaste que celui de monument historique.

En vertu de la Loi sur les biens culturels, les propriétaires de biens situés dans les sites historiques doivent demander une autorisation au ministre avant de faire certains gestes. Ainsi, ils ne peuvent, notamment, « diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain, ni modifier l'aménagement, l'implantation, la destination ou l'usage d'un immeuble, ni faire quelque construction, réparation ou modification relative à l'apparence extérieure d'un immeuble, ni démolir en tout ou en partie cet immeuble, ni ériger une nouvelle construction ». De même, ils ne peuvent « faire un nouvel affichage, modifier, remplacer ou démolir une enseigne ou un panneau-réclame sans l'autorisation du ministre ». Le ministre contrôle ainsi « l'apparence, les matériaux utilisés, la structure [du support de l'affichage], [donc] l'effet de [celui-ci] sur les lieux [protégés] ».

La période la plus active en matière de classement et de reconnaissance de biens culturels se situe au cours des années 1970; un regain est ensuite noté au cours des années 2000.

Le présent document découle de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC) entrée en vigueur le 19 octobre 2012. Cette loi vise notamment à moderniser les pouvoirs de contrôle du ministre sur un certain nombre d'interventions projetées en tenant compte de l'évolution de la notion de patrimoine culturel. Les sites historiques classés et reconnus deviennent alors des sites patrimoniaux classés. La Loi sur le patrimoine culturel rend obligatoire l'établissement de plans de conservation pour les sites patrimoniaux classés après son entrée en vigueur.

L'ENFILADE-DE-MAISONS-EN-BRIQUE-ROUGE-DE-YAMACHICHE

Un des premiers gestes liés à la protection du patrimoine de Yamachiche est le classement de la maison Nérée-Beauchemin en 1978. À la suite de ce classement, le ministère des Affaires culturelles dirige un premier inventaire des bâtiments d'intérêt patrimonial en 1981. Cet inventaire a fait ressortir le grand nombre de maisons en brique rouge à Yamachiche et, plus particulièrement, l'importance de celles de la rue Sainte-Anne. Une première maison de cet ensemble est protégée en 1990, soit la maison Louis-Léon-Lesieur-Desaulniers (571-573, rue Sainte-Anne), qui est aujourd'hui incluse dans le site patrimonial classé. Ce bâtiment est, depuis, assujéti aux mesures légales relatives à son statut d'immeuble patrimonial. Son terrain n'est pas inclus dans ce statut, il est donc assujéti aux dispositions concernant le site patrimonial. Des interventions visant une mise en valeur du paysage bâti de Yamachiche, et en particulier du site de L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge, sont effectuées par la suite. Elles découlent notamment du document *Stratégies de conservation et de mise*

en valeur du patrimoine d'Yamachiche³. Par ailleurs, en 2006 et 2007, la Municipalité a procédé à l'enfouissement du réseau de câbles électriques dans son noyau historique, principalement sur un large tronçon de la rue Sainte-Anne où sont situées les maisons en brique rouge. Parallèlement à ces travaux, les lampadaires de ce secteur ont été remplacés par de nouveaux réverbères d'apparence ancienne. Des panneaux d'interprétation ont aussi été installés en bordure de la rue Sainte-Anne.

En 2008, L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche est classé site patrimonial en vertu de la Loi sur les biens culturels. Il inclut la maison Louis-Léon-Lesieur-Desaulniers (571-573, rue Sainte-Anne). Ce geste constitue en quelque sorte l'aboutissement des efforts déployés par les instances municipales et régionales visant à mettre en valeur l'ensemble patrimonial.

PROCÉDURES RELATIVES AUX DEMANDES D'AUTORISATION DE TRAVAUX EN VERTU DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

Le statut de site patrimonial classé entraîne des obligations pour toute personne intervenant sur le territoire. Ainsi, une autorisation du ministre de la Culture et des Communications est requise avant de « diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain, modifier l'aménagement ou l'implantation d'un immeuble, faire quelque construction, réparation ou modification relative à l'apparence extérieure d'un immeuble, démolir en tout ou en partie cet immeuble, ériger une nouvelle construction » ou « faire un nouvel affichage, modifier, remplacer ou démolir une enseigne ou un panneau-réclame » (LPC, art. 64 et 65). Sous réserve des exceptions prévues, une autorisation du ministre est également requise pour « excaver le sol même à l'intérieur d'un bâtiment » (LPC, art. 64). Les autorisations du ministre peuvent comporter des conditions auxquelles doit se conformer toute personne qui désire entreprendre l'un des actes visés (LPC, art. 66).

La demande d'autorisation peut être faite en utilisant le formulaire prévu à cette fin, qui est disponible sur le site Internet du Ministère (<http://mcc.gouv.qc.ca>). La demande doit ensuite être envoyée à la

3. Groupe de recherches en histoire du Québec rural, *Stratégies de conservation et de mise en valeur du patrimoine d'Yamachiche*, sous la direction de Robert Côté, étude mandatée par la Municipalité de Yamachiche dans le cadre d'une entente avec le ministère des Affaires culturelles, Direction régionale Mauricie-Bois-Francs, 1990.

Direction régionale de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec, aux coordonnées qui sont indiquées dans le formulaire.

Les projets soumis au ministre sont analysés au cas par cas en fonction de leur effet sur les valeurs patrimoniales de L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche. Les caractéristiques liées aux valeurs associées à ce bien qui sont prises en compte dans l'analyse des projets sont celles du cadre naturel, du réseau viaire, du système parcellaire, du cadre bâti, des qualités visuelles et du patrimoine archéologique. Le ministre peut demander un avis au Conseil du patrimoine culturel du Québec avant de rendre une décision (LPC, art. 83).

En vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, l'autorisation du ministre doit être obtenue avant d'effectuer les interventions prévues aux articles 64 et 65. Cette loi ne dispense toutefois pas les intervenants d'obtenir tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu d'une autre loi ou d'un règlement.

L'immeuble patrimonial classé présent sur le site patrimonial de L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche, la maison Louis-Léon-Lesieur-Desaulniers, n'est pas régi par les règles applicables à un site patrimonial classé et, en conséquence, les orientations du présent plan de conservation ne s'appliquent pas dans son cas. D'autres articles de la loi établissent des obligations plus contraignantes en ce qui a trait à cet immeuble classé. Néanmoins, il existe un lien historique fort entre la maison Louis-Léon-Lesieur-Desaulniers et le site de L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche, et il est clair qu'elle contribue aux valeurs patrimoniales de celui-ci. Le terrain de la maison Louis-Léon-Lesieur-Desaulniers est toutefois régi par les règles applicables au site patrimonial.

DEMANDES DE PERMIS MUNICIPAUX

Avant de pouvoir effectuer des travaux, il est absolument nécessaire d'obtenir l'autorisation du ministre et un permis de construction de la Municipalité de Yamachiche, comme l'exige la réglementation municipale.

La Municipalité de Yamachiche dispose d'un règlement à caractère discrétionnaire pour encadrer les interventions sur son territoire, soit un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) adopté en 2006.



SURVOL DU SITE PATRIMONIAL

DESCRIPTION

L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche est un alignement de douze bâtiments résidentiels construits pour la plupart au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle. Le corps principal des édifices présente un plan rectangulaire et des élévations allant d'un étage et demi à deux étages et demi. Les demeures se distinguent par leur parement en brique rouge ainsi que par leur ornementation blanche, en bois, et noire, en fonte.

Les douze maisons s'élèvent dans le noyau villageois, face à l'église et au presbytère. Elles bordent le côté nord de l'ancien chemin du Roy, qui constitue la rue principale de la municipalité de Yamachiche (fig. 1-7). L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche comprend également la portion de la rue Sainte-Anne devant les douze résidences, leurs terrains, ainsi qu'une partie des rues de Carufel et Notre-Dame.



Figure 1

Cet ensemble est classé site patrimonial. Il inclut la maison Louis-Léon-Lesieur-Desaulniers (571-573, rue Sainte-Anne), classée immeuble patrimonial. Il comprend deux sites archéologiques inscrits à l'*Inventaire des sites archéologiques du Québec*⁴.

HISTORIQUE

Au début du XVIII^e siècle, la presque totalité du territoire de Yamachiche fait partie de la seigneurie de Grosbois-Est, une concession appartenant aux frères Charles (1674-1739) et Julien (1679-1715) Lesieur. Deux noyaux se développent : le plus important est situé près de la rivière Yamachiche, non loin du lac Saint-Pierre, tandis que l'autre hameau, correspondant à l'emplacement du village actuel, se trouve à proximité de la Petite

rivière Yamachiche. La paroisse Sainte-Anne, érigée en 1722, croît grâce à la proximité de cours d'eau et à la fertilité du sol. Une quinzaine d'années après la fondation de la paroisse, l'ouverture du chemin du Roy, dont un tronçon est aujourd'hui appelé la rue Sainte-Anne, contribue également à son expansion. L'agriculture et l'industrie du bois sont les principaux moteurs économiques. Au cours du XIX^e siècle, les terres argileuses propices à la fabrication de la brique favorisent l'établissement de briqueteries dans la région. À Yamachiche, l'entreprise de Gonzague Bellemare est fondée vers 1840, alors que celle de Pierre Audet dit Lapointe et celle des frères Gélinas ouvrent vers 1870.

À partir de 1850, le cœur de Yamachiche se consolide à proximité de la Petite rivière Yamachiche. Plusieurs institutions et bâtiments publics sont érigés, dont un couvent (1852) et un collège (1853). L'établissement de ces institutions religieuses (fig. 2-3) et civiles ainsi que l'expansion des industries locales engendrent la formation d'une élite locale. De plus, des inondations incitent les résidents du premier noyau villageois à venir s'établir plus au nord, dans le nouveau village. Par conséquent, un grand



Figure 2

4. L'*Inventaire des sites archéologiques du Québec* regroupe les archives des interventions archéologiques effectuées au Québec. Pour le consulter, il faut communiquer avec le ministère de la Culture et des Communications, par l'entremise de son site Internet, à l'adresse suivante : (<http://www.mcc.gouv.qc.ca/patrimoine>).

nombre de maisons sont construites au cours des années 1860, dont certaines le long de la rue Sainte-Anne. La construction d'une gare ferroviaire, en 1878, entraîne pour sa part un nouvel essor socioéconomique. De cette conjoncture résulte notamment l'érection de 25 maisons en brique entre 1883 et 1886 (fig. 4), dont quelques-unes font partie de

L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche.

Au sein du village, des cultivateurs aisés, des notables et des bourgeois, dont des médecins, des politiciens, des avocats et des architectes, font ériger d'élégantes maisons de brique qui révèlent leur statut social. Ces derniers habitent notamment les demeures du site patrimonial de

la rue Sainte-Anne. Parmi eux se trouve le médecin Maxime Israël Bellemare (né en 1847). Quelques-unes des familles propriétaires de ces maisons s'illustrent à l'échelle régionale ou provinciale.

La résidence sise au 571-573, rue Sainte-Anne est bâtie vers 1860 pour Louis-Léon Lesieur Desaulniers (1823-1896), à la fois médecin, fonctionnaire, juge de paix et officier militaire, mais qui se démarque principalement à titre de politicien. Desaulniers (fig. 5)

commence sa longue carrière politique en 1854, comme député de Saint-Maurice, et la poursuit de façon intermittente jusqu'à la fin des années 1880. Il est également en fonction, d'abord comme inspecteur, puis à titre



Figure 3

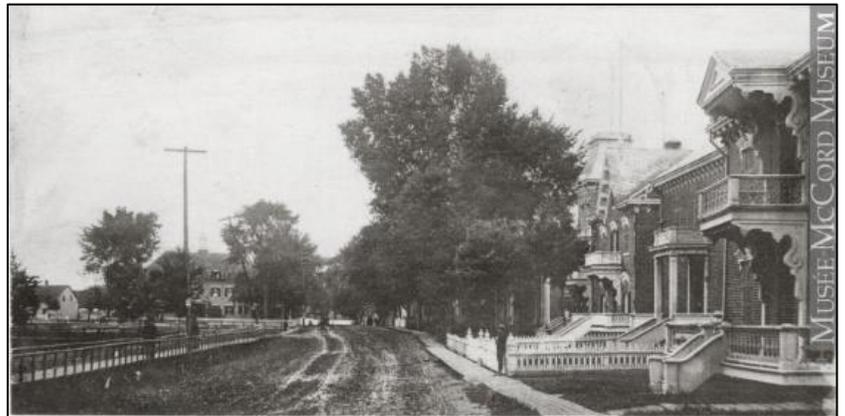


Figure 4



Figure 5

de président, au Bureau des inspecteurs des prisons et asiles de la province de Québec.

En 1865, les frères Joseph (1831-1901) et Georges-Félix (1833-1901) Hérault, artisans, architectes et entrepreneurs, ouvrent un atelier derrière la maison située au 670, rue Sainte-Anne, à l'ouest de la Banque Nationale, à l'extérieur des limites du site patrimonial. Il sera démoli en 1959. Les Hérault participent à la construction de plusieurs résidences de Yamachiche pour lesquelles ils privilégient l'emploi de la brique et d'éléments décoratifs élaborés. De plus, ils ajoutent une ornementation en bois menuisé ou en fonte à certaines demeures existantes.

Les constructions des frères Hérault à Yamachiche soulèvent l'intérêt des milieux patrimoniaux depuis les années 1970. Des inventaires ainsi que des études sont effectués, et deux bâtiments sont classés

immeubles patrimoniaux. Il s'agit de la maison Nérée-Beauchemin (fig. 6), située à l'extérieur des limites du site de L'Enfilade, qui est classée en 1978; et de la maison Louis-Léon-Lesieur-Desaulniers (571-573, rue Sainte-Anne), incluse dans le site patrimonial, qui est classée en 1990. L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche est pour sa part classée en 2008.



Figure 6

ÉTAT DES CONNAISSANCES

ÉTUDES ARCHITECTURALES ET INVENTAIRES

L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche est un site plutôt bien documenté, en particulier en ce qui a trait à ses composantes architecturales. Les détails ornementaux et les caractéristiques formelles qui distinguent ces résidences ont été étudiés à quelques reprises.

Le classement de la maison Nérée-Beauchemin, en 1978, attire l'attention sur le travail des frères Hérault. L'alignement de maisons de la rue Sainte-

Anne suscite quant à lui l'intérêt des milieux patrimoniaux à partir du début des années 1980, alors qu'est menée une étude du patrimoine immobilier de Yamachiche, laquelle constituera d'ailleurs le premier inventaire régional.

La maison Louis-Léon-Lesieur-Desaulniers (571-573, rue Sainte-Anne), auparavant nommée maison Lampron, est l'objet d'une étude historique et architecturale à la suite d'un incendie qui l'a endommagée en 1987.

En 1990, le Groupe de recherches en histoire du Québec rural mène une deuxième étude exhaustive du patrimoine bâti yamachichois. Ce document, très utile aux chercheurs d'aujourd'hui, comprend notamment une fiche descriptive et une chaîne de titres de plusieurs maisons de L'Enfilade.

Plus récemment, les résidences de L'Enfilade ont servi à illustrer certaines particularités architecturales dans l'ouvrage d'Yves Laframboise intitulé *La maison au Québec : de la colonie française au XX^e siècle*. En 2002, la Commission des biens culturels du Québec a sélectionné le site comme « coup de cœur » et l'a présenté dans un ouvrage intitulé *Patrimoine, coups de cœur! Sélection de 46 biens culturels*.

Sur le plan régional, la MRC de Maskinongé a entrepris, au cours des dernières années, plusieurs démarches pour améliorer sa connaissance du patrimoine situé sur son territoire. L'inventaire effectué en 2007 par la firme Bergeron Gagnon constitue un des premiers outils dont la MRC s'est servie pour publier, l'année suivante *Au-delà de la façade... Présentation du patrimoine bâti de la MRC de Maskinongé*. Dans ce document, elle détaille, à l'intention du grand public, les caractéristiques générales se dégageant de cet inventaire.

MONOGRAPHIES HISTORIQUES

Plusieurs ouvrages, dont certains sont relativement anciens, documentent l'histoire de Yamachiche depuis sa colonisation à l'époque seigneuriale jusqu'à la période de prospérité qui caractérise les lieux au tournant du XX^e siècle. Des publications produites par des historiens natifs de la municipalité, tels que l'abbé Napoléon Caron (1892), Raphaël Bellemare (1902) et J.-Alide Pellerin (1980), constituent des sources appréciables pour comprendre l'évolution de Yamachiche, ses caractéristiques territoriales et ses événements marquants. L'ouvrage de Pellerin, particulièrement étoffé et illustré de photographies anciennes, présente de multiples facettes de l'histoire de Yamachiche jusqu'à une époque récente.

Mis à part ces monographies, l'aspect historique de Yamachiche et de l'ensemble de maisons en brique rouge peut être enrichi par l'apport de renseignements provenant des divers inventaires mentionnés précédemment.

DOCUMENTS D'ARCHIVES

Les archives consultées pour l'élaboration du présent plan de conservation sont surtout de nature iconographique. En effet, la consultation d'images anciennes des maisons en brique rouge et du noyau historique de Yamachiche est nécessaire à la bonne compréhension des valeurs et des caractéristiques du site de L'Enfilade. Des documents tels que des cartes, des plans et des photographies d'époque, de provenance variée, ont été rassemblés. La collection de photographies anciennes de la municipalité de Yamachiche, dont une large partie est disponible en ligne, constitue un apport précieux. En plus de cette banque d'images, des cartes postales et des documents cartographiques conservés par des institutions telles que Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), le musée McCord, la congrégation des Sœurs de la Providence et la Société d'histoire de Louiseville ont pu être consultés. Enfin, des illustrations provenant de catalogues d'architecture étatsuniens, conservés au Centre canadien d'architecture (CCA), ont été retenues pour établir des comparaisons ou encore pour servir d'inspiration aux propriétaires des maisons de L'Enfilade.

RAPPORTS DE SURVEILLANCE ARCHÉOLOGIQUE

Yamachiche étant un territoire ancien, la municipalité a déjà fait l'objet de quelques interventions archéologiques depuis les années 1970. En 2006, à l'occasion des travaux d'enfouissement de câbles électriques dans le centre urbain, une surveillance archéologique des zones excavées a été effectuée sous la direction de Carl Castonguay. Cette intervention concernait deux propriétés de L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche, le 601 et le 631, rue Sainte-Anne. La surveillance archéologique a permis de mettre au jour des vestiges. Il en résulte deux sites archéologiques inscrits à l'*Inventaire des sites archéologiques du Québec*, sous les codes Borden CbFe-6 et CbFe-7.



PRÉSENTATION DU SITE PATRIMONIAL

VALEURS PATRIMONIALES

Les valeurs patrimoniales constituent un ensemble de qualités positives présentes dans le site. Le classement de L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche est basé sur ses valeurs patrimoniales, et leur préservation constitue le principal objectif du Ministère dans l'application de la loi. Le site patrimonial présente des valeurs de natures diverses, et il importe de trouver le point d'équilibre entre elles. Connaître les valeurs du site patrimonial est la première étape en vue de sa protection.

Le site de L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche a été aménagé sur plusieurs décennies. Il a ainsi acquis au fil des ans une valeur architecturale, une valeur historique et une valeur urbanistique.

Pour chaque valeur patrimoniale, quelques témoins sont mis en lumière. La section portant sur les caractéristiques du site patrimonial montre de manière exhaustive les témoins associés aux différentes valeurs qui s'incarnent matériellement à travers ces caractéristiques.

VALEUR ARCHITECTURALE

L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale. Le site patrimonial se distingue par l'homogénéité de ses composantes, soit des résidences bourgeoises comportant un parement en brique rouge et des éléments ornementaux blancs en bois ou en fonte. Compte tenu de la rareté de la pierre dans la région et de la présence de sols argileux favorable à la production de la brique, l'utilisation de ce matériau est privilégiée, à l'époque, pour la construction de nombreuses demeures bourgeoises implantées le long du chemin du Roy, à Yamachiche et dans les villages environnants. L'uniformité du parement et de l'ornementation découle également du travail des frères Héroux qui privilégient ces couleurs et ces matériaux. L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche se compose de deux groupes distincts de résidences : les maisons québécoises d'inspiration néoclassique, à l'ouest du site patrimonial; et les maisons témoignant de l'éclectisme victorien et de l'influence étatsunienne, à l'est. Les résidences du second groupe, qui ont été érigées au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, associent plusieurs types architecturaux dans une même construction. Par leur toit de formes variées, leurs lucarnes, leurs balcons, leur fronton ou leur pignon, les résidences de Yamachiche évoquent cette diversité. Les éléments d'ornementation, tels que les appliques et les chambranles menuisés, les corniches à consoles, les frises ainsi que les balustrades, témoignent de

l'influence des types architecturaux historiques de l'époque victorienne. L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche rappelle les courants qui marquent la construction résidentielle bourgeoise de la seconde moitié du XIX^e siècle au Québec. Le site patrimonial compte également quelques bâtiments secondaires anciens.

Exemples de témoins de la valeur architecturale
Deux groupes distincts de résidences : les maisons québécoises d'inspiration néoclassique, à l'ouest du site patrimonial; et les maisons témoignant de l'éclectisme victorien et de l'influence étatsunienne, à l'est
Résidences à parement en brique rouge
Bâtiments secondaires anciens

VALEUR HISTORIQUE ASSOCIEE AU TRAVAIL DES FRERES JOSEPH ET GEORGES-FELIX HEROUX

L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche présente aussi un intérêt patrimonial pour sa valeur associée au travail des frères Joseph et Georges-Félix Héroux. D'abord formés par l'architecte et sculpteur Alexis Millette, les frères Héroux effectuent ensuite un stage d'études en Italie. Ils participent aux travaux de nombreuses églises au Québec et à quelques travaux du genre en Nouvelle-Angleterre. Leur atelier de sculpture et de fine menuiserie se situe à Yamachiche, d'où ils collaborent avec plusieurs maîtres sculpteurs et ébénistes. Artisans, architectes et entrepreneurs, les Héroux façonnent l'ornementation et construisent de nombreuses résidences de la région. Ils privilégient l'emploi de la brique et d'éléments décoratifs élaborés, en bois ou en fonte, tels que chambranles, corniches, frises, balustrades, consoles et frontons de formes diverses. Ce site patrimonial comporte une concentration importante de demeures construites par les frères Héroux. Il témoigne de leur savoir-faire ainsi que de leur notoriété dans la région, Georges-Félix Héroux ayant notamment été maire de la municipalité de village de 1887 à 1899.

VALEUR HISTORIQUE ASSOCIEE AUX NOTABLES AYANT HABITE LES LIEUX

L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche présente également un intérêt patrimonial pour sa valeur historique découlant de son association avec les notables ayant habité les lieux. Plusieurs de ces résidences sont construites pour la bourgeoisie locale comprenant des entrepreneurs, des médecins et des hauts fonctionnaires. Certains se sont illustrés sur la scène politique, dont Louis-Léon Lesieur Desaulniers, médecin, député, juge de paix et président du Bureau des inspecteurs des prisons et asiles de la province de Québec. L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche reflète la concentration de l'élite locale et de personnalités influentes dans ce noyau villageois. Deux sites archéologiques permettent de documenter l'occupation du site patrimonial qui est antérieure à la construction des maisons le constituant : celui associé à l'ancien manoir seigneurial Gugy et celui associé à un ancien hospice.

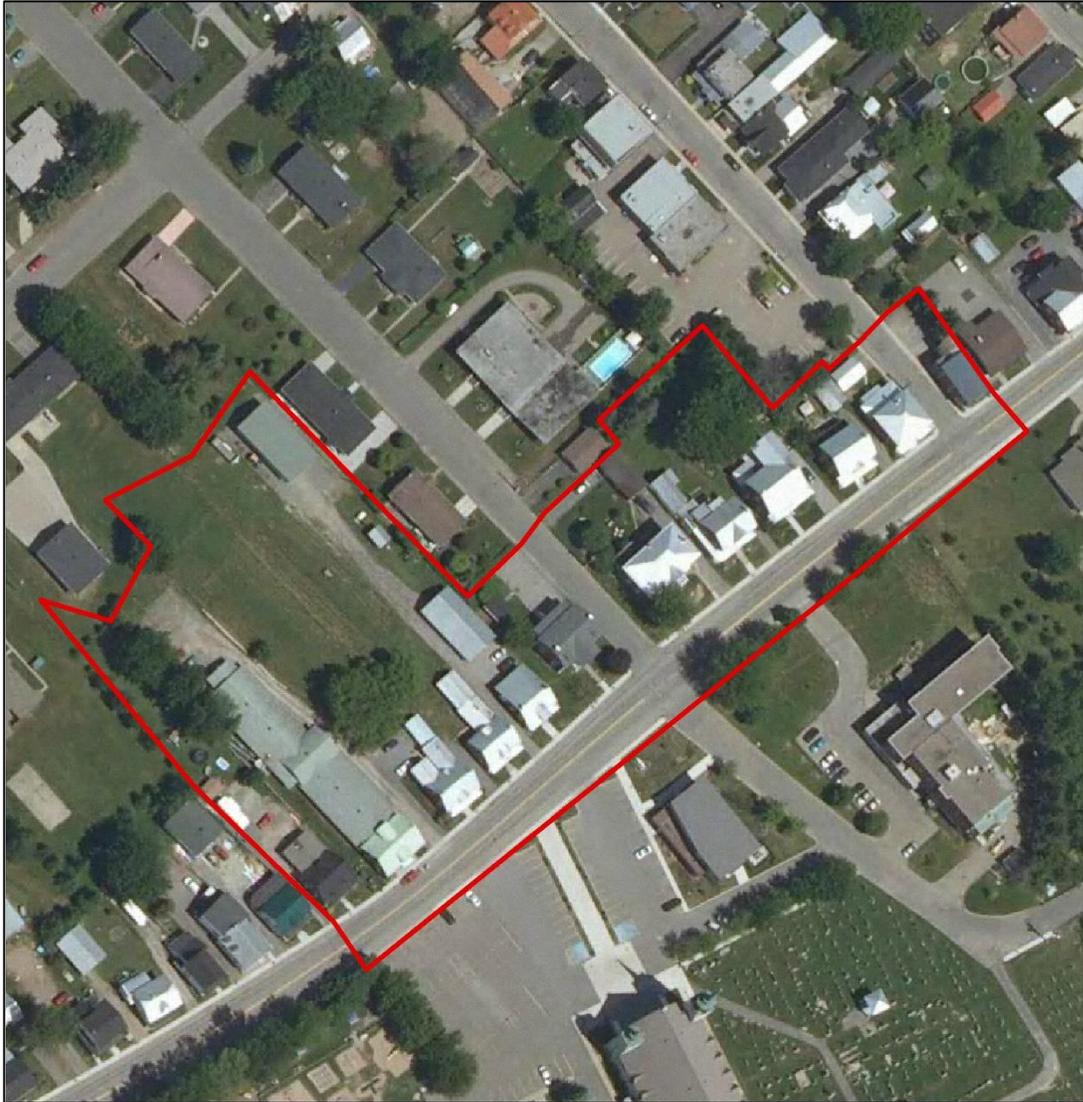
Exemples de témoins des valeurs historiques
Emploi de la brique pour la construction des résidences
Éléments décoratifs élaborés, en bois ou en fonte, tels que chambranles, corniches, frises, balustrades, consoles et frontons de formes diverses
Deux sites archéologiques

VALEUR URBANISTIQUE

L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche présente en outre un intérêt patrimonial pour sa valeur urbanistique. L'alignement de ces douze résidences, situées au cœur du village et faisant face à l'église, est caractérisé par une certaine cohérence visuelle. Disposées en bordure de l'ancien chemin du Roy, les maisons sont érigées sur des lots étroits perpendiculaires à la voie publique. Cette implantation particulière, qui témoigne du mode de vie villageois d'autrefois, favorise l'agrandissement des maisons par l'ajout d'une ou de plusieurs annexes à l'arrière. De plus, la présence, au sein de L'Enfilade, de deux groupes distincts de résidences séparés par un axe central formé par la maison Louis-Léon-Lesieur-Desaulniers crée une perspective visuelle digne d'intérêt. En effet, la plus

vaste demeure de l'ensemble est flanquée, à l'ouest, de cinq bâtiments peu élevés et de petites dimensions, dont les fondations sont peu dégagées par rapport au niveau du sol et dont les marges avant sont de faible importance. À l'opposé, les six maisons du côté est comportent deux étages et sont implantées à une distance plus grande de la rue. La disposition de L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche reflète ainsi l'évolution du site au fil des années (fig. 7).

Exemples de témoins de la valeur urbanistique
Alignement de douze résidences
Lots étroits perpendiculaires à la voie publique
Rue Sainte-Anne, rue de Carufel et rue Notre-Dame



 L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche

Réalisation

Direction de l'archéologie et du développement culturel autochtone
Ministère de la Culture et des Communications

Note : Le présent document n'a aucune portée légale

© Gouvernement du Québec

Novembre 2014

Système de coordonnées géographiques : GCS_North_American_1983

Orthophotographie numérique : Q08002_197_RGB_30CM_F08.ecw

Culture
et Communications
Québec 

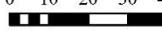
0 10 20 30 40
 Mètres

Figure 7

CARACTÉRISTIQUES DU SITE PATRIMONIAL

Les caractéristiques du site patrimonial se matérialisent dans des composantes physiques. Elles sont sélectionnées en fonction des valeurs patrimoniales et en constituent l'aspect visible. Chaque caractéristique mentionnée dans cette section peut se rattacher à une ou plusieurs valeurs patrimoniales présentées dans la partie précédente. Ces caractéristiques se trouvent dans le cadre naturel, le réseau viaire, le système parcellaire, le cadre bâti, les qualités visuelles et le patrimoine archéologique, et il importe d'en favoriser la préservation afin que les valeurs patrimoniales continuent d'être comprises et transmises aux générations futures.



Figure 8

CADRE NATUREL

Le cadre naturel réunit les éléments et les phénomènes physiques qui composent le territoire. Il est notamment constitué de caractéristiques topographiques, hydrographiques et végétales qui définissent le territoire.

Le cadre naturel contribue à la valeur patrimoniale de L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche et devrait faire l'objet d'une attention particulière au même

titre que ses autres composantes que sont le réseau viaire, le système parcellaire, le cadre bâti, les qualités visuelles et le patrimoine archéologique. Historiquement, les caractéristiques du cadre naturel ont une grande influence, d'abord sur l'établissement, ensuite sur les activités qui ont profondément marqué le site patrimonial au cours des siècles.

Les caractéristiques du cadre naturel se rattachent principalement à la valeur historique du site patrimonial. Il convient également de les mettre en relation avec certains aspects de la valeur urbanistique.

LES PARTICULARITES DU SITE PATRIMONIAL

La topographie, l'hydrographie et la géologie

Le site patrimonial de L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche est un territoire dominé par des éléments aménagés et

construits : bâtiments, rues, trottoirs, terrains privés aménagés. Il s'inscrit dans un territoire plus vaste, soit la municipalité de Yamachiche, dont le développement est tributaire de facteurs naturels importants (fig. 8). Cette localité fait partie des plaines fertiles riveraines du lac Saint-Pierre, lequel est constitué par un élargissement du fleuve Saint-Laurent. La municipalité est sillonnée par deux cours d'eau près desquels se sont concentrés les noyaux de peuplement, la rivière



Figure 9

Yamachiche et la Petite rivière Yamachiche. Avant 1926, un méandre de la rivière Yamachiche bordait la rue Sainte-Anne, au sud. Son cours a été modifié, et la rivière passe maintenant encore plus au sud de la rue. Le relief très peu accidenté a été façonné après la dernière glaciation par la mer de Champlain qui, en se retirant, a laissé une épaisse couche d'alluvions. Ces dépôts glaiseux seraient à l'origine du nom de la municipalité, tiré de



Figure 10

mots amérindiens signifiant « rivière vaseuse ». Les terres argileuses constituent une caractéristique naturelle majeure du territoire dont l'influence se retrouve jusque dans le cadre bâti. En effet, la composition du sol étant propice à la fabrication de la brique, ce matériau deviendra un trait prédominant de l'architecture locale et régionale.

Le couvert végétal

Outre le relief plat, les caractéristiques du cadre naturel incluent la végétation et l'aménagement paysager présents sur les douze propriétés. Actuellement, le site compte peu d'arbres, du moins à l'avant des maisons. Quelques propriétaires entretiennent de petits jardins de fleurs et d'arbustes (fig. 9). Au début du XX^e siècle, les deux côtés de la rue Sainte-Anne étaient bordés de grands feuillus, comme en témoignent des photographies d'époque (fig. 4-10). Ces arbres seraient des peupliers deltoïdes (*populus deltoides*).

Certains spécimens de la rue Sainte-Anne aujourd'hui disparus auraient été plantés ou transplantés par Louis-Léon Lesieur Desaulniers, qui possédait une terre garnie de ces arbres à proximité.

Les arbres que l'on peut observer sur les photographies anciennes de la rue Sainte-Anne correspondent effectivement aux images et à la description du *populus deltoïdes*. Parfois de très grande taille, cet arbre, présent dans l'ouest du Québec jusqu'au lac Saint-Pierre, possède des feuilles glabres de forme deltoïde



Figure 11

et une silhouette caractéristique qui lui est conférée par ses ramifications verticales dans la partie supérieure. Les derniers grands feuillus du site patrimonial, notamment les deux arbres qui se trouvaient devant la maison Rivard-Desaulniers (581, rue Sainte-Anne), sont disparus à la suite des travaux d'enfouissement des câbles électriques effectués en 2006 et 2007 (fig. 11).

Le cadre naturel en bref

Le site patrimonial comporte un relief très plat caractérisé par des sols argileux et fertiles.

Quelques terrains comprennent des aménagements paysagers composés d'arbustes et de fleurs.

Les terrains avant et les trottoirs sont dégagés et actuellement sans arbre. Historiquement, le site patrimonial comportait de grands feuillus en bordure de la rue Notre-Dame.

Quelques arbres matures sont implantés dans certaines cours arrière des douze propriétés.

RÉSEAU VIAIRE

Le réseau viaire correspond au système des voies et des espaces libres de construction permettant la circulation et comprend aussi les aires de stationnement. Le réseau viaire peut se composer de différents types de parcours. Ses caractéristiques font partie de l'intérêt historique du site patrimonial, et il importe d'en favoriser la préservation.

Les voies comportent généralement une chaussée pour la circulation et le stationnement sur rue ainsi que, dans certains cas, des aménagements piétonniers ou cyclables et des banquettes latérales ou des accotements. La voie publique est bordée de lots qui forment le système parcellaire.

Les parois des voies publiques sont constituées d'espaces contigus à celles-ci, en incluant les marges avant des bâtiments et leurs façades. Elles sont délimitées de façon plus ou moins franche par les plantations végétales, par les façades des bâtiments ou par les aménagements de la parcelle, tels que des murets, des clôtures et des haies. Réunis, ces éléments contribuent à définir et à caractériser un corridor public formé par des espaces publics et privés.

Les caractéristiques du réseau viaire se rattachent principalement à la valeur urbanistique du site patrimonial. Il convient également de les mettre en relation avec certains aspects de la valeur historique.



Figure 12

LES PARTICULARITES DU SITE PATRIMONIAL

Le parcours directeur

Le parcours directeur est une voie de circulation qui relie les premiers lieux d'occupation d'un territoire. Il se trouve donc habituellement parmi les plus anciennes voies de circulation de ce territoire. Le parcours directeur se caractérise souvent par sa sinuosité qui respecte le relief et les obstacles naturels. Son aménagement précède en général le lotissement des terres

qui le bordent. Les premières habitations s'installent habituellement en bordure du parcours directeur.



Figure 13

Le réseau viaire du site patrimonial est assez simple. Les douze résidences sont toutes érigées en bordure de la rue Sainte-Anne, auparavant le chemin du Roy, qui constitue à la fois l'artère principale et la voie la plus ancienne de la municipalité (fig. 12).

La plupart des localités riveraines du fleuve Saint-Laurent situées entre Montréal et Québec sont

historiquement reliées par le chemin du Roy. Cette voie ancienne reliant les premiers établissements coloniaux est aménagée en Mauricie durant les années 1720 et 1730. À Yamachiche, le tracé du chemin du Roy se précise en 1732 et suit l'axe d'une route déjà existante reliant les deux rivières. Ce tracé est modifié à la fin du XVIII^e siècle afin de traverser le centre du village actuel. Cette modification fait suite à la construction d'une église au sein du nouveau noyau villageois, en 1792. Ce tracé devient la rue Sainte-Anne. Des édifices institutionnels et des maisons résidentielles sont construits sur les lots perpendiculaires durant

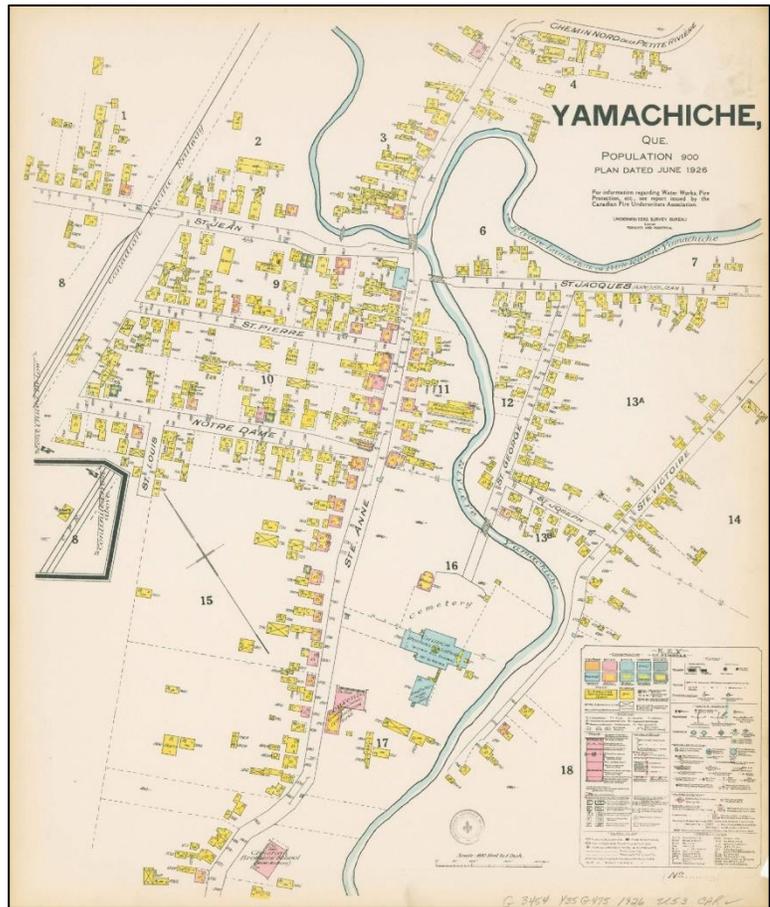


Figure 14

le XIX^e siècle (fig. 13). La rue Sainte-Anne est à l'origine légèrement sinueuse, suivant les méandres de la Petite rivière Yamachiche (fig. 14). Le parcours de la rue Sainte-Anne semble avoir été redressé avant 1926 : sur le plan d'assurance incendie datant de cette année, le méandre est en effet comblé.

Le tronçon de la rue Sainte-Anne compris dans le site patrimonial, relativement étroit et bordé de trottoirs, fait face au noyau paroissial et institutionnel de Yamachiche. Du côté sud de la rue, on trouve l'église, le presbytère, le cimetière et une succursale de la caisse populaire, qui sont situés à l'extérieur des limites du site patrimonial.

Les parcours d'implantation et de raccordement

Par rapport au parcours directeur, le parcours d'implantation est une voie de circulation aménagée spécifiquement pour accueillir des lotissements. Il s'agit habituellement d'une voie rectiligne dont les parcelles réparties de chaque côté sont destinées à accueillir des maisons individuelles. Dans les réseaux viaires peu élaborés, le parcours directeur joue souvent le rôle de parcours d'implantation, comme c'est le cas pour la rue Sainte-Anne. Le



Figure 15

parcours de raccordement est, pour sa part, une voie de circulation qui relie deux autres voies, notamment des parcours directeurs et des parcours d'implantation.

Après son aménagement au milieu du XVIII^e siècle, la rue Sainte-Anne se transforme progressivement en parcours d'implantation. À l'exception de quelques maisons

construites le long de la Petite rivière Yamachiche, les premières habitations du noyau villageois sont établies le long de ce parcours. À la fin du XIX^e siècle, la rue Sainte-Anne est la principale voie d'implantation du village. Le côté nord présente un alignement continu d'immeubles. Quelques commerces s'implantent également, dont l'édifice de la Banque-Provinciale-du-Canada (631, rue Sainte-Anne).

Dans les limites du site patrimonial, deux petites rues perpendiculaires à la rue Sainte-Anne, soit la rue Notre-Dame (fig. 15) et la rue de Carufel (fig. 16), jouent aussi le rôle de parcours d'implantation. Elles interrompent brièvement la disposition linéaire de la rue Sainte-Anne. La rue Notre-Dame, située à l'entrée de



Figure 16

l'ancienne propriété de Louis-Léon Lesieur Desaulniers, est ouverte à la fin du XIX^e siècle à la suite de la construction du chemin de fer et d'une gare, au nord de la rue. Cette voie sert également de parcours de raccordement, puisqu'elle relie le parcours directeur et la station du chemin de fer. La rue de Carufel est tracée lors d'un développement domiciliaire amorcé au début des années 1960.

Le réseau viaire en bref

La rue Sainte-Anne, d'abord aménagée en chemin du Roy, joue les rôles de parcours directeur et de parcours d'implantation.

La rue Sainte-Anne est caractérisée par l'ancienneté du bâti, composé de maisons résidentielles et d'édifices institutionnels, par un tracé plutôt étroit et linéaire modifié à quelques reprises et par la proximité de la Petite rivière Yamachiche.

Deux petites rues perpendiculaires à la rue Sainte-Anne sont bordées de maisons et constituent des parcours d'implantation plus récents.

SYSTÈME PARCELLAIRE

Le système parcellaire résulte du découpage du territoire, en général par lotissement. Les lots, qui peuvent aussi être appelés « propriétés foncières »,



Figure 18

LES PARTICULARITES DU SITE PATRIMONIAL

Au début du XIX^e siècle, le site patrimonial est formé de quelques longs lots étroits, situés entre la Petite rivière Yamachiche et la limite actuelle du chemin de fer. Un premier groupe de résidences en brique rouge apparaît en bordure de la rue Sainte-Anne, à l'ouest de la maison Louis-Léon-Lesieur-Desaulniers, sur des lots étroits et profonds, disposés perpendiculairement à la voie

publique (fig. 17-18). Cet aménagement particulier rappelle l'époque où les propriétaires de ces lots possédaient des chevaux et quelques autres animaux qui logeaient dans des bâtiments secondaires ponctuant le terrain à l'arrière des maisons. L'étroitesse des lots a aussi entraîné la construction d'annexes disposées dans le prolongement arrière des résidences (fig. 19). Cette caractéristique est encore visible aujourd'hui. De plus, les maisons ont en général une faible marge avant par rapport à la rue Sainte-Anne (fig. 20). Un second groupe de résidences en brique rouge est érigé au cours du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, à l'est de la maison Louis-Léon-Lesieur-Desaulniers. Cette dernière et les nouvelles maisons sont implantées plus en retrait que celles du premier groupe, sur des lots généralement plus larges et moins profonds.



Figure 19

Certaines maisons de L'Enfilade ont une petite cour avant délimitée par une clôture en bois ou en fer forgé; des arbres marquent également la division de quelques propriétés (fig. 4 et 10). Bien que la taille des lots ait été réduite et que ceux-ci aient été morcelés au fil des années, le



Figure 20

découpage actuel du territoire demeure très similaire à la répartition initiale. La différence majeure consiste en l'ouverture de rues résidentielles perpendiculaires à la rue Sainte-Anne, comme les rues Notre-Dame et de Carufel. Cette intervention a entraîné une subdivision de lots existants et, par conséquent, la réduction de la profondeur des lots. Ces lots étaient auparavant très vastes, comme en témoigne celui où est située la maison Louis-Léon-Lesieur-Desaulniers, correspondant au

lot 834 sur le cadastre de 1877 (fig. 17).

Le système parcellaire en bref

Le système parcellaire résulte d'un découpage du territoire en lots étroits et profonds, disposés perpendiculairement à la rue Sainte-Anne.

Cette répartition de l'espace en profondeur plutôt qu'en largeur explique les faibles marges latérales entre les bâtiments, qui sont toujours perceptibles.

L'implantation des rues Notre-Dame et de Carufel et la subdivision du terrain arrière des parcelles originales modifient l'aspect initial du territoire et réduisent la profondeur des anciens lots.

Deux groupes de résidences, chacun possédant des particularités d'implantation propres, cohabitent dans le site patrimonial : les maisons érigées à l'ouest de la maison Louis-Léon-Lesieur-Desaulniers (implantation plus près de la rue, marges latérales faibles, marge arrière plus importante); la maison Louis-Léon-Lesieur-Desaulniers et les autres maisons érigées à l'est de celle-ci (marge avant plus importante, marges latérales plus grandes, marge arrière plus faible).

CADRE BÂTI

Le cadre bâti peut être défini à partir de critères tels que la forme des toits, la disposition des ouvertures, le nombre d'étages, l'emplacement des façades et la forme des plans, mais également à partir de l'implantation, du volume et du traitement architectural.

L'implantation est définie par les marges avant, latérales et arrière d'un bâtiment sur sa parcelle. Par le fait même, l'implantation d'un bâtiment définit les espaces qui le séparent des bâtiments voisins. Le volume est l'illustration des rapports qui sont établis entre l'empreinte au sol, la forme, les différentes hauteurs et les divisions intérieures d'un bâtiment. Le traitement architectural désigne l'habillage d'un bâtiment, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Il correspond, notamment, au parement, à la couverture, aux ouvertures et à l'ornementation.

Les caractéristiques du cadre bâti se rattachent principalement à la valeur architecturale du site patrimonial. Il convient également de les mettre en relation avec certains aspects de la valeur historique.

LES PARTICULARITES DU SITE PATRIMONIAL

Le site patrimonial de L'Enfilade-des-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche se compose de douze bâtiments principaux qui se divisent principalement en deux catégories : les maisons traditionnelles québécoises d'influence néoclassique, les maisons d'influence vernaculaire américaine et celles propres à l'éclectisme victorien. Ces douze maisons résidentielles se caractérisent par leur style architectural, leurs matériaux, leurs couleurs et leurs ornements. Cet ensemble de caractéristiques contribue à créer une sorte de « signature visuelle » qui distingue le groupe de maisons du cadre bâti régional et national. De fait, même si les dates de construction et les influences architecturales varient d'un bâtiment à l'autre, les résidences partagent certains traits communs justifiant leur regroupement et leur statut privilégié. Ces éléments sont le parement en brique rouge et la présence d'ornements en bois peints de couleur blanche et en fonte de couleur noire.

L'utilisation de la brique pour le parement de ces résidences est tout d'abord attribuable à la grande disponibilité de ce matériau dans la région. La brique est également privilégiée par les frères Héroux, qui participent notamment à la construction de la maison Louis-Léon-Lesieur-Desaulniers (571-573, rue Sainte-Anne). Presque toutes les demeures de L'Enfilade ont une charpente en bois et un parement en brique, parfois ajouté ultérieurement. Une seule d'entre elles, soit la maison Barthélémy-

Caron (531, rue Sainte-Anne), possède une structure massive en brique. Cette maison figure par ailleurs parmi les plus anciennes de l'ensemble et témoigne d'une méthode de construction courante dans les années 1850. Outre leurs façades en brique, les douze résidences de L'Enfilade avaient initialement une couverture en tôle artisanale (à baguettes, à la canadienne ou pincée).

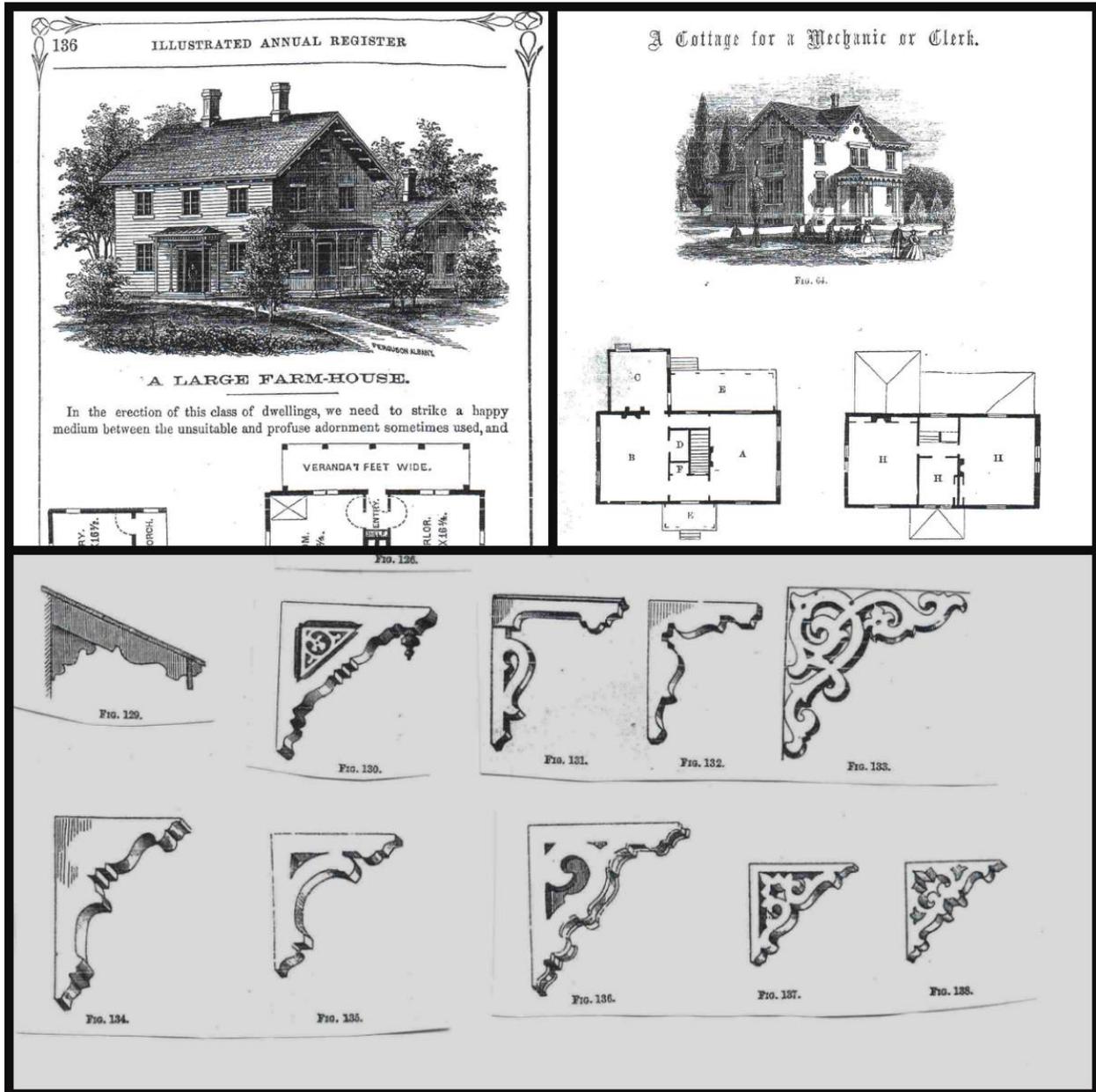


Figure 21

Les bâtiments comportent tous des détails ornementaux de facture artisanale. Certains sont extrêmement ornés, d'autres ont un décor plus sobre. La conception de ces ornements est attribuée aux frères Georges-Félix et Joseph Héroux, architectes, artisans et entrepreneurs. Ces derniers sont parfois responsables de la fabrication complète de la maison, de la construction à la décoration, mais dans plusieurs cas, leurs services sont sollicités uniquement pour l'ajout d'éléments de décor. Comme plusieurs architectes de l'époque, les frères Héroux disposaient fort probablement de catalogues de types architecturaux et ornementaux dans leur atelier (fig. 21). Ils pouvaient s'inspirer de ces formes et les présenter à leurs clients. Les ornements choisis par les frères Héroux illustrent les goûts éclectiques en vogue à l'époque victorienne. Ces derniers puisent à même différentes époques et différents types d'ornementation. À titre d'exemple, l'emploi de consoles très larges disposées en paires pour orner des corniches ou pour soutenir des balcons est une caractéristique associée à l'*american bracketed style*, lui-même inspiré des villas italiennes de la Renaissance.

Les colonnes de la maison Louis-Léon-Lesieur-Desaulniers (571-573, rue Sainte-Anne) dénotent également une influence étatsunienne. Ces ornements variés sont fabriqués avec du bois par les frères Héroux ou par leurs employés menuisiers, puis peints en blanc. Deux maisons de L'Enfilade, soit la maison Rivard-Desaulniers (581, rue Sainte-Anne) et la maison Paul-Milot (611, rue Sainte-Anne), possèdent aussi des écussons en fonte, appliqués le plus souvent au-dessus des fenêtres. Attribuable ou non aux frères Héroux, cet élément est plutôt rare au Québec. Les détails décoratifs, dont les aisseliers, les retours d'avant-toit et les corniches à consoles, sont répartis différemment sur les résidences en fonction de leur type architectural (fig. 22-23).



Figure 22



Figure 23

Les types d'habitations Maison québécoise d'inspiration néoclassique

Les cinq demeures à partir de la limite ouest du site patrimonial (fig. 24), érigées entre 1851 et 1872, s'inscrivent dans le courant de la maison québécoise d'inspiration néoclassique, un type de maison que l'on retrouve dans plusieurs villages au XIX^e siècle. Ces résidences sont la maison Barthélémy-Caron (531, rue Sainte-Anne), construite en 1855; la maison François-Gérin-Lajoie (541-543, rue Sainte-Anne), construite en 1851; la maison Claudemire-Gérin-Lajoie (551, rue Sainte-Anne), construite en 1872; la maison Frédéric-Bellemare (561, rue

Sainte-Anne), construite en 1872; et la maison Joseph-Lacerte (521, rue Sainte-Anne), construite en 1856. Cette dernière possède une ornementation plus dépouillée que celle des autres maisons et compte deux petites lucarnes (fig. 24).

Ces maisons traditionnelles villageoises se caractérisent notamment par :

- leur plan au sol rectangulaire, presque carré;
- leur implantation près de la rue;
- leur élévation d'un étage et demi;
- leurs fondations peu dégagées du sol ou non apparentes;
- leur parement de brique rouge, à l'exception du 531, rue Sainte-Anne qui possède une structure en brique;
- leur toit à deux versants muni d'une couverture de tôle à la canadienne ou à baguettes;
- leur souche de cheminée en brique;
- leurs ouvertures symétriques composées de fenêtres en bois à battants à grands carreaux et de portes en bois parfois avec vitrage, imposte ou baies latérales;
- leur imposante lucarne centrale en arc cintré ou à fronton;
- leur balcon intégré à la lucarne centrale et leur galerie avant qui couvre la façade de l'immeuble;

- leurs éléments architecturaux en bois de couleur blanche comprenant notamment des corniches, des retours de corniches et des chambranles de facture classique.



Figure 24

L'apparence de ces maisons traditionnelles est toutefois mise au goût du jour par l'ajout d'éléments en vogue dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Par exemple, certaines résidences de L'Enfilade possèdent une galerie à l'origine (fig. 25), mais c'est plutôt à partir du début du XX^e siècle que celle-ci sera recouverte d'un avant-toit et ornementée. Les balcons du premier étage étaient auparavant soutenus par de larges consoles ou par des piliers.



Figure 25

L'éclectisme victorien et l'influence étatsunienne

Les sept autres résidences de L'Enfilade, soit les maisons Louis-Léon-Lesieur-Desaulniers (571-573, rue Sainte-Anne), Rivard-Desaulniers (581, rue Sainte-Anne), Maxime-Israël-Bellemare (591, rue Sainte-Anne), Louis-Octavien-Maxime-Bellemare (601, rue Sainte-Anne), Paul-Milot (611, rue Sainte-Anne) et les immeubles situés aux 621 et 631, rue Sainte-Anne (fig. 26), réunissent diverses influences architecturales. Elles sont parfois difficiles à catégoriser, se distinguant toutefois des cinq premières maisons traditionnelles villageoises. Ces résidences ont été construites à une période légèrement plus tardive, soit entre 1865 et 1913. Malgré leurs diverses influences architecturales, elles possèdent des caractéristiques communes, dont :

- leur plan au sol rectangulaire, presque carré;
- leur élévation de deux étages ou deux étages et demi;
- leur marge avant plus importante;
- leurs fondations en pierre peu dégagées du sol, parfois légèrement plus exhausées que celles des maisons québécoises d'inspiration néoclassique;
- leur parement de brique rouge;
- leurs ouvertures disposées symétriquement;

- leurs fenêtres à battants à grands carreaux et leurs portes en bois, à vitrage ou non, munies d'une imposte;
- leur toit à deux versants droits avec retours d'avant-toit ou en pavillon, muni d'une couverture de tôle à la canadienne ou à baguettes;
- leur souche de cheminée en brique;
- leur balcon en façade, à l'exception des 621 et 631, rue Sainte-Anne, avec une porte y donnant accès;
- une certaine monumentalité et une diversité d'ornements en bois de couleur blanche ou en fonte de couleur noire, puisées dans les styles historiques et propres à l'éclectisme victorien.



Figure 26

Les maisons voisines – Louis-Léon-Lesieur-Desaulniers (571-573, rue Sainte-Anne), construite vers 1865, et Rivard-Desaulniers (581, rue Sainte-Anne), construite vers 1881-1882 – sont de taille plus imposante que les autres résidences de ce secteur. La maison Rivard-Desaulniers (581, rue Sainte-Anne) est d'ailleurs à l'origine une résidence logeant deux familles. Elle possédait une tour frontale qui a été supprimée à une date inconnue (fig.

27). Elle se distingue notamment par son toit à quatre versants avec un pignon en façade et par ses deux fenêtres en saillie.

Louis-Léon Lesieur Desaulniers se serait inspiré de maisons observées lors d'un séjour d'études à Boston pour la conception de la demeure qu'il commande aux frères Héroux. Cette maison aurait à son tour servi d'inspiration pour des résidences érigées par la suite à Yamachiche. Cette maison, classée immeuble patrimonial en 1990, se distingue particulièrement par son grand balcon à l'étage, qui est entouré d'une balustrade et supporté par des colonnes.



Figure 27

La conception des cinq autres bâtiments de ce sous-groupe semble également être inspirée de formes répandues à l'époque dans l'architecture résidentielle vernaculaire de l'est des États-Unis. Les maisons Louis-Octavien-Maxime-Bellemare (601, rue Sainte-Anne), construite vers 1894, Paul-Milot (611, rue Sainte-Anne), construite après 1883, et Maxime-Israël-Bellemare (591, rue Sainte-Anne), construite vers 1879, sont représentatives de cette influence héritée de la Nouvelle-Angleterre avec leur galerie en façade, leur toit à deux versants et leur volume simple dégagé du sol et comprenant un sous-sol. La maison Maxime-Israël-Bellemare (591, rue Sainte-Anne) se distingue cependant par son imposante lucarne-pignon en façade, qui l'associe plutôt à un style « néo-gothique ». La maison Henri-Carbonneau (621, rue Sainte-Anne), construite vers 1905, est, quant à elle, un exemple représentatif de maison cubique ou *Four Square House*. Elle est coiffée d'un toit en pavillon. Plusieurs de ces résidences sont ornées de persiennes de couleur foncée au tournant du XX^e siècle.

Le bâtiment érigé au 631, rue Sainte-Anne, à l'angle de la rue Notre-Dame, appartient comme les autres à l'architecture vernaculaire étatsunienne tout en se situant un peu à part (fig. 28). D'abord, il s'agit du seul édifice à vocation mixte de L'Enfilade : une succursale de la Banque Provinciale du Canada en a occupé le rez-de-chaussée dès sa construction, en 1913,



Figure 28

jusqu'en 1962. De facture plus dépouillée, son ornementation consistait essentiellement en un parapet qui surmontait son toit plat sur la façade principale. Cet élément est aujourd'hui disparu et la toiture originale a été remplacée par un toit à deux versants dont le pignon se présente en façade. L'édifice se distingue aussi par ses fenêtres à guillotine, qui ne sont pas disposées de façon régulière et symétrique ainsi que par son implantation, plus près de la voie publique (fig. 29).

Agrandissements et dépendances

Toutes les résidences de L'Enfilade possédaient à l'origine des dépendances telles que des granges

et des écuries. Ce fait est attesté par les anciens actes notariés recensés au cours des années 1980 et 1990. Ces bâtiments secondaires se situaient à l'arrière des maisons, à une distance plus ou moins grande de ces dernières. Le plan d'assurance incendie de Yamachiche produit en 1926 (fig.14) montre que certaines de ces dépendances existaient encore à cette date. Le document atteste également des agrandissements disposés perpendiculairement à l'arrière des résidences, parfois même en enfilade lorsqu'il y en a plus d'un. D'après le plan, ces dépendances et agrandissements sont pour la plupart en bois. Sur quelques maisons plus récentes situées plus à l'est, les volumes arrière sont parfois parés de brique.

De nos jours, les propriétés du site de L'Enfilade comprennent encore des agrandissements (fig. 30). Certains pourraient être relativement anciens, mais l'ajout



Figure 29



Figure 30



Figure 31

de matériaux plus récents rend leur datation difficile. La plupart ont cependant conservé leur volume rectangulaire peu élevé et leur implantation perpendiculaire. Les bâtiments secondaires détachés de la résidence sont aujourd'hui peu nombreux et servent généralement de garage ou de remise (fig. 31), ces nouvelles fonctions reflétant la transformation du mode de vie des propriétaires.

Le cadre bâti en bref

Les parements en brique rouge et l'abondance d'ornements en bois de couleur blanche et en fonte de couleur noire sont des traits fréquemment rencontrés sur les douze résidences et constituent leur signature visuelle.

Les cinq maisons situées à l'ouest, plus anciennes, sont caractérisées par un volume bas, des fondations peu dégagées du sol, une implantation très près de la rue, une

élévation d'un étage et demi, un toit à deux versants et la présence d'éléments décoratifs d'inspiration néoclassique.

Les sept autres maisons datent d'une période plus récente et partagent un volume plus imposant, une implantation généralement en retrait de la rue et des influences variées puisées dans l'architecture résidentielle étatsunienne.

Des dépendances et des agrandissements généralement en bois sont présents à l'arrière des demeures. Les agrandissements sont caractérisés par un volume rectangulaire peu élevé et une implantation perpendiculaire à la résidence.

QUALITÉS VISUELLES

Les qualités visuelles du site patrimonial découlent historiquement de l'interrelation de facteurs naturels et humains; il importe d'en favoriser la préservation et, le cas échéant, la mise en valeur. Le réseau viaire et les espaces libres sont les lieux par excellence à partir desquels les visiteurs découvrent le site patrimonial.



Figure 32

Les qualités visuelles du site patrimonial sont une caractéristique historique de ce territoire protégé. Les trois principaux éléments visuels à l'origine de ces qualités sont les points d'observation, les percées visuelles ou les panoramas et les points de repère. Les points d'observation sont des endroits d'où la vue est intéressante. Les percées

visuelles sont des vues cadrées par des éléments naturels ou bâtis, alors que les panoramas offrent une vision plus globale. Les points de repère sont des objets ou des lieux facilement repérables permettant de s'orienter dans l'espace.

Les caractéristiques des qualités visuelles se rattachent principalement à la valeur urbanistique du site patrimonial. Il convient également de les mettre en relation avec certains aspects de la valeur historique.

LES PARTICULARITES DU SITE PATRIMONIAL

Bien que disposées de manière linéaire, les résidences de L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche ne sont pas implantées en ligne droite. Les petites sinuosités de la rue Sainte-Anne et la marge avant plus ou moins grande des maisons par rapport à la



Figure 33

la rue contribuent à créer des percées visuelles en éventail (fig. 32). Ce fait est particulièrement observable à partir de l'ouest vers l'est. À l'extrémité est, un panorama s'ouvre sur l'ensemble du site patrimonial (fig. 33). Les aménagements sobres dans les cours avant des propriétés contribuent à mettre en valeur cette vue en dents de scie. Des lampadaires d'apparence ancienne s'intègrent au site et aucun élément ne vient



Figure 34

obstruer la vue des façades ornées. Avant les travaux d'enfouissement des câbles électriques, des fils et quelques arbres, dont plusieurs conifères devant la maison Louis-Octavien-Maxime-Bellemare (601, rue Sainte-Anne), masquaient la vue de certaines résidences (fig. 34). De façon générale, les vues sur le site patrimonial sont bien dégagées et la rue Sainte-Anne, devant le site, constitue un point d'observation privilégié (fig. 35).

La maison Louis-Léon-Lesieur-Desaulniers (571-573, rue Sainte-Anne), qui forme en quelque sorte un point central au sein de l'Enfilade, constitue un point de repère important par sa position et sa monumentalité. À l'ouest de cette maison s'élèvent des résidences d'un étage et demi alors qu'à l'est se trouvent des bâtiments plus imposants de deux étages. L'édifice de la Banque-Provinciale-du-Canada (631, rue Sainte-Anne), qui se distingue par la hauteur et la faible largeur de son bâtiment, marque l'entrée est du site patrimonial. À l'extrémité ouest, la deuxième maison de tradition villageoise s'impose par sa lucarne centrale en arc à fronton arrondi; cette lucarne est munie d'un mât et dotée d'un balcon.



Figure 35

Les qualités visuelles en bref

La disposition des résidences de L'Enfilade crée une perspective en éventail, particulièrement à partir de l'ouest vers l'est.

À l'extrémité est, un panorama s'ouvre sur l'ensemble du site patrimonial.

La rue Sainte-Anne permet une vue dégagée sur les façades des maisons.

La maison Louis-Léon-Lesieur-Desaulniers (571-573, rue Sainte-Anne), qui forme un point central au sein de L'Enfilade, en constitue le point de repère principal. À l'ouest de cette résidence s'élèvent des maisons d'un étage et demi alors qu'à l'ouest s'élèvent des maisons de deux étages.

PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

Le patrimoine archéologique comprend d'abord les sites inscrits à l'*Inventaire des sites archéologiques du Québec*, lesquels témoignent de l'occupation humaine du territoire et permettent de comprendre l'histoire, la préhistoire et le contexte culturel. L'archéologie tente de reconstituer le passé en étudiant les différentes périodes de l'occupation humaine à partir

des vestiges matériels découverts dans les couches successives du sol. Le patrimoine archéologique comprend aussi le potentiel archéologique toujours enfoui, qui pourrait être découvert si des travaux d'excavation étaient effectués sur un territoire donné.

Les caractéristiques du patrimoine archéologique se rattachent principalement à la valeur historique du site patrimonial.

LES PARTICULARITES DU SITE PATRIMONIAL

La rue Sainte-Anne et les propriétés qui la bordent portent les traces d'un riche passé. Les actes notariés recensés par les historiens et les ouvrages sur l'histoire de la municipalité mentionnent la présence de familles de cultivateurs sur ce territoire dès le début du XIX^e siècle. Les résidences de L'Enfilade et leur terrain pourraient contenir des vestiges d'habitations plus anciennes, de fermes, d'ateliers d'artisan ou d'autres types d'établissements.

Lors de travaux de surveillance archéologique dans le noyau historique de Yamachiche, à l'été 2006, deux zones situées au sein du site patrimonial de L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche ont fait



l'objet de fouilles sommaires (fig. 36). La première est située entre l'actuel bureau de poste et la propriété du 631, rue Sainte-Anne (site CbFe-6); la deuxième, dans l'entrée du 601, rue Sainte-Anne, sur la façade latérale droite (site CbFe-7).

La première zone excavée a révélé un vestige de mur de maçonnerie en moellons de granite mesurant 0,94 mètre de longueur, 0,61 mètre de largeur et 0,49 mètre de hauteur. Il est possible que cette structure se prolonge à l'arrière du terrain du bureau de poste et qu'elle soit liée à l'ancien manoir seigneurial Gugy. Ce bâtiment occupait l'emplacement du bureau de poste depuis au moins 1842 et avait été converti en hôtel au XX^e siècle. Il a été démoli puis remplacé par l'édifice actuel de Postes Canada dans les années 1970.

Le deuxième site archéologique compris dans le site de L'Enfilade, près de la maison Louis-Octavien-Maxime-Bellemare (601, rue Sainte-Anne), a permis de dégager partiellement une autre structure de moellons de granite à moins d'un mètre de l'escalier latéral droit de la propriété. Les moellons sont ici plus volumineux et quelques fragments de brique sont incorporés à la structure composée de trois assises. La maison Louis-Octavien-Maxime-Bellemare a été construite vers 1894, à la suite de la démolition d'une résidence qui aurait jadis abrité le premier hospice de Yamachiche. Cette ancienne demeure aurait été construite vers 1836. Le vestige mis au jour pourrait donc correspondre à cette propriété.

Le potentiel archéologique

Les résultats révélés à l'été 2006 laissent supposer la présence de traces d'une occupation domestique relativement ancienne dans le site patrimonial. Ce dernier comporte un potentiel archéologique qui pourrait être documenté de façon plus exhaustive, notamment par des fouilles qui permettraient d'en apprendre davantage sur l'histoire des maisons de Yamachiche au cours des XIX^e et XX^e siècles. La documentation de ce potentiel permettrait également de connaître les résidents de L'Enfilade, notamment au regard de leurs habitudes de vie, de leur statut social et de leurs activités économiques. Les découvertes potentielles pourraient se rattacher à la valeur architecturale et aux valeurs historiques du site patrimonial.

Le patrimoine archéologique en bref

Le site patrimonial comprend deux sites archéologiques inscrits à l'*Inventaire des sites archéologiques du Québec*, soit les sites CbFe-6 et CbFe-7.

Les sites ont révélé des vestiges de maçonnerie dont certains pourraient être associés à un manoir seigneurial.

Le site patrimonial a aussi un potentiel archéologique associé à l'occupation domestique ancienne.



ORIENTATIONS POUR LA PROTECTION, LA MISE EN VALEUR ET LA TRANSMISSION

Cette section présente les orientations du ministre en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur du site patrimonial. Rappelons que la Loi sur le patrimoine culturel utilise le concept d'orientation plutôt que celui d'exigence, de norme ou de critère afin de respecter la nature discrétionnaire du pouvoir du ministre et de conserver un degré suffisant d'ouverture quant aux demandes qui pourraient lui être adressées. Trois types d'orientation sont présentés, d'abord les orientations s'appliquant à tous les types d'intervention, puis les orientations générales et les orientations particulières s'appliquant au site patrimonial.

ORIENTATIONS S'APPLIQUANT À TOUS LES TYPES D'INTERVENTION

Le plan de conservation repose sur trois orientations s'appliquant à tous les types d'intervention. Elles guideront l'analyse des demandes d'autorisation conformément aux articles 64 et 65 de la Loi sur le patrimoine culturel. Les orientations constituent un guide et ne s'imposent pas systématiquement dans tous les cas. En raison de leur portée générale, ces orientations visent l'ensemble des caractéristiques du site patrimonial.

PRÉSERVER LES VALEURS PATRIMONIALES DU SITE PATRIMONIAL

Les valeurs patrimoniales contribuent à révéler l'identité et la spécificité d'un site, et elles s'incarnent dans des caractéristiques qui concernent les composantes de ce site. Il importe donc de les préserver afin d'assurer la pérennité du patrimoine culturel et sa transmission aux générations futures. L'objectif poursuivi par le ministre en matière d'application de la loi est la protection et la mise en valeur du site patrimonial. Dans cette perspective, chaque geste pourrait avoir une incidence et mérite une attention particulière.

PRIVILÉGIER LE TRAITEMENT MINIMAL

Les interventions dans le site patrimonial visent en général des objectifs légitimes, notamment celui d'assurer la pérennité d'un bâtiment ou d'un aménagement paysager. Cependant, ces interventions pourraient porter atteinte aux valeurs du site patrimonial; c'est pourquoi le principe du traitement minimal devrait être privilégié autant que possible. Cette orientation s'appuie sur une hiérarchisation des traitements envisageables

pour le site patrimonial. Il peut s'agir de préservation, de réhabilitation ou de mise en valeur. Ces traitements, qui impliquent des actions différentes, ont un effet plus ou moins important sur les valeurs patrimoniales du site. Il conviendrait de choisir l'intervention ayant le moins de conséquences sur les valeurs patrimoniales.

ASSURER LA CONTINUITÉ À TRAVERS LES CHANGEMENTS

Un site patrimonial constitue le témoignage de plusieurs époques. Afin de préserver les composantes significatives de chacune de ces époques tout en maintenant la vitalité du territoire et son utilisation contemporaine, il importe d'inscrire les interventions dans un esprit de continuité et de cohérence avec les caractéristiques du site patrimonial.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES

CADRE NATUREL

Orientation générale

1. Préserver les caractéristiques du cadre naturel, notamment celles rattachées à la topographie et au couvert végétal.

Orientations particulières

Topographie

2. Favoriser la conservation de la topographie naturelle en minimisant les remaniements de sol et les nivellements (remblais et déblais) qui en modifient le relief.
3. Ne pas favoriser la création de talus artificiels ni l'utilisation d'éléments ornementaux en béton.

Couvert végétal

4. Préserver le couvert végétal des espaces libres privés et publics.
5. Maintenir le caractère paysager historique en protégeant les espaces végétalisés, dont les cours avant et les arrière-cours, ainsi que les arbres matures isolés.
6. Remplacer les arbres lors de toute intervention de coupe.
7. Privilégier une plantation parcimonieuse d'arbres feuillus de la famille des peupliers afin de rappeler l'ancien aménagement des terrains.
8. Ne pas favoriser la plantation de conifères qui forment un écran visuel devant les résidences.

RÉSEAU VIAIRE

Orientations générales

9. Conserver et mettre en valeur les caractéristiques historiques du réseau viaire du site patrimonial.
10. Préserver la configuration historique du réseau viaire et respecter son rôle dans la structuration de l'espace.

Orientations particulières

11. Préserver les caractéristiques de la rue Sainte-Anne, notamment son tracé et son étroitesse.
12. Ne pas favoriser la modification du tracé et de la largeur des rues de Carufel et Notre-Dame.
13. Ne pas favoriser l'ouverture de rues perpendiculaires à la rue Sainte-Anne.

SYSTÈME PARCELLAIRE

Orientation générale

14. Préserver les caractéristiques historiques du système parcellaire lors des opérations cadastrales.

Orientations particulières

15. Respecter les caractéristiques du système parcellaire (proportions, dimensions et orientation).
16. Préserver la disposition des lots en bandes étroites et perpendiculaires à la voie publique.
17. Respecter la marge avant des bâtiments et la présence de cours arrière.

CADRE BÂTI

LES BÂTIMENTS PRINCIPAUX

Orientations générales

18. Protéger les bâtiments du site patrimonial en favorisant leur préservation et leur restauration.
19. Lorsqu'il y a démonstration de la validité et de la pertinence de l'intervention, notamment au regard de la santé et de la sécurité des occupants et de la sécurité publique, recourir de manière exceptionnelle à la démolition d'un bâtiment.

20. Ne pas favoriser la construction de nouveaux bâtiments principaux.

Orientations particulières

21. Respecter les caractéristiques de l'époque de construction en favorisant la cohérence architecturale.

22. Éviter l'accumulation de modifications ponctuelles qui effacent le caractère historique des bâtiments.

23. Utiliser des matériaux traditionnels, notamment le bois, la pierre, la brique d'argile et la tôle, compatibles avec l'époque de la construction du bâtiment lors d'une intervention sur une composante architecturale (les fondations, les murs extérieurs, les ouvertures, les toitures et leurs composantes, les éléments en saillie et l'ornementation). Préserver les caractéristiques de ces matériaux, dont la couleur, la texture, le mode d'assemblage, les dimensions et les motifs.

24. Privilégier l'entretien et le maintien des composantes des bâtiments existants et ne remplacer que celles qui ont atteint la fin de leur durée de vie en favorisant l'utilisation des mêmes matériaux et des mêmes techniques.

25. Ne pas remplacer à l'identique un matériau de mauvaise qualité ou incompatible avec le caractère du bâtiment.

26. Minimiser l'effet visuel sur les bâtiments lorsqu'il y a ajout d'une thermopompe, d'un climatiseur, d'une antenne ou de tout autre élément contemporain, en privilégiant l'installation de ces éléments sur les façades arrière.

Implantation

27. Respecter le rapport traditionnel des bâtiments avec leur terrain, notamment en conservant les marges avant et latérales.

28. Maintenir l'exhaussement traditionnel des bâtiments par rapport au sol.

29. Maintenir les bâtiments à leur emplacement d'origine au lieu de les déplacer sur leur terrain.

Fondations

30. Favoriser le maintien des fondations en pierre plutôt que leur remplacement par des fondations en béton.

31. Pour les fondations en pierre, favoriser l'utilisation d'un mortier de restauration à base de chaux hydraulique pour le rejointoiement ou toute autre technique donnant un résultat équivalent.

Murs extérieurs

- 32. Conserver les parements traditionnels en brique rouge.
- 33. Conserver les éléments de transition, dont les planches de rive et les planches cornières.
- 34. Favoriser l'utilisation d'un mortier de remplacement dont la composition et la couleur sont compatibles avec le type de maçonnerie sur lequel il est posé.
- 35. Lors d'un remplacement de briques, privilégier le maintien des caractéristiques des matériaux anciens en place, telles que la nature, la couleur, la texture, le grain, la finition, le type et la dimension, afin d'éviter la démarcation des nouvelles briques dans le parement.
- 36. Pour les volumes annexes implantés à l'arrière des corps de bâtiment en brique, favoriser l'utilisation d'un parement en bois.

Ouvertures

- 37. Préserver les caractéristiques des ouvertures anciennes, dont leur localisation dans l'élévation et dans la profondeur du mur, leurs dimensions, leurs proportions et leur type.
- 38. Ne pas favoriser l'ajout ou la suppression d'ouvertures sur les façades visibles à partir de la voie publique.
- 39. Privilégier le remplacement des ouvertures, en incluant les chambranles, qui ne correspondent pas à celles de l'époque de la construction du bâtiment par des composantes cohérentes avec cette époque. Privilégier l'utilisation de fenêtres à battants à grands carreaux sur toutes les maisons, à l'exception de celles du 631, rue Sainte-Anne, qui devraient être à guillotine.
- 40. Favoriser la conservation du système traditionnel de fenêtres et contre-fenêtres en bois. Il est préférable de peindre ou de teindre les fenêtres et contre-fenêtres de couleur blanche plutôt que de les laisser de couleur naturelle.
- 41. Ne pas favoriser l'ajout de lucarnes en façade principale.
- 42. Privilégier l'utilisation de portes traditionnelles, soit des portes en bois à panneaux, avec ou sans vitrage.

43. Favoriser la conservation des chambranles en bois et des ornements encadrant les ouvertures, comme les portails formés de pilastres et d'entablements, ou, s'ils ont disparu, favoriser leur restauration telle qu'à l'origine.
44. Favoriser l'utilisation de portes et fenêtres traditionnelles au lieu de portes et fenêtres de facture contemporaine, même en bois; de portes et fenêtres en matériaux synthétiques comme le plastique, l'aluminium et l'acier; de portes coulissantes de type porte-fenêtre et de fenêtres à verre unique.

Toitures et composantes

45. Conserver la pente originale des toitures, notamment en évitant les surhaussements.
46. Privilégier l'utilisation de matériaux de couverture traditionnels, dont la tôle à baguettes, à la canadienne et pincée. Privilégier la tôle galvanisée à la tôle émaillée.
47. Conserver les corniches, en respectant notamment le modèle d'origine et le profil des moulures existantes. Si elles ont disparu, favoriser leur restauration telle qu'à l'origine.
48. Conserver les lucarnes d'origine et les souches de cheminées anciennes ou, si elles ont disparu, favoriser leur restauration telle qu'à l'origine.
49. Si l'ajout d'une cheminée est nécessaire, favoriser une implantation du volume de manière à ce qu'il soit accolé à la façade arrière plutôt qu'aux murs latéraux.
50. Privilégier les matériaux de couverture traditionnels plutôt que les matériaux de couverture contemporains comme le bardeau d'asphalte, le bardeau à base de plastique ou de caoutchouc imitant la texture du bois ainsi que la tôle peinte ou profilée en usine.

Éléments en saillie et ornementation

51. Favoriser la conservation des éléments en saillie et l'ornementation ou, s'ils ont disparu, privilégier leur restauration telle qu'à l'origine.
52. Privilégier le remplacement des parties trop abîmées par des composantes du même matériau. Lors d'un ajout d'éléments en saillie ou d'ornements, favoriser la compatibilité en fonction de l'âge et du type de bâtiment.
53. Favoriser la conservation des profils et des assemblages d'origine.

54. Privilégier des galeries en bois, peintes ou teintées en blanc et comportant une balustrade de conception artisanale et traditionnelle.
55. Favoriser le maintien de galeries présentant une facture traditionnelle plutôt que des éléments préfabriqués en maçonnerie pleine, en béton ou en fibre de verre.

Peinture, teinture et choix des couleurs

56. Favoriser la conservation des maçonneries en brique laissées à nu, soit celles des maisons situées au 601, rue Sainte-Anne et au 621, rue Sainte-Anne. Ne pas favoriser l'application de peinture ou de teinture sur ces bâtiments.
57. Pour les autres bâtiments dont la maçonnerie est peinte, favoriser une peinture ou une teinture qui permet à la brique de respirer et dont la couleur s'inspire de celle de la maçonnerie originale du bâtiment. Il est possible de déterminer la couleur originale de la maçonnerie au moyen d'un curetage sur le bâtiment visé ou, si cela est impossible, en se servant de la maison située au 601, rue Sainte-Anne comme référence.
58. Privilégier la peinture ou la teinture opaque de couleur blanche pour les éléments en bois, plutôt que de les laisser de couleur naturelle.
59. La couleur vert foncé pourrait être utilisée de façon limitée, principalement pour les persiennes et les portes.
60. Ne pas favoriser l'application de peinture sur les éléments en fonte. Si ceux-ci doivent être peints, privilégier l'usage de la couleur noire.

Isolation

61. Privilégier les méthodes d'isolation ayant un effet limité sur l'épaisseur des parements et des toitures, plutôt que de cacher ceux-ci sous un nouveau revêtement.
62. Pour les fondations, privilégier l'isolation par l'extérieur de la partie cachée sous le sol en utilisant des méthodes réversibles.

Clôtures

63. Favoriser l'aménagement de clôtures en bois peint ou teint en blanc ou en fer forgé, de conception artisanale.

LES AGRANDISSEMENTS

Orientation générale

64. Viser la compatibilité de l'agrandissement avec le bâtiment existant en tenant compte de l'implantation, du volume et du traitement architectural.

Orientations particulières

Implantation

65. Respecter le relief du terrain et éviter, notamment, de dégager excessivement les fondations et de créer des remblais et des déblais qui modifieraient la relation entre le bâtiment et son terrain ou qui ne s'harmoniseraient pas avec les terrains voisins. Il est préférable d'asseoir l'agrandissement au sol plutôt que de le remblayer pour dissimuler un surhaussement accentué.

66. Pour tout prolongement extérieur de type terrasse, privilégier un dégagement par rapport au sol qui s'adapte à la topographie.

67. Favoriser une implantation de l'agrandissement perpendiculairement et à l'arrière du bâtiment.

68. Privilégier un agrandissement de dimension moindre que le volume original du bâtiment auquel il se rapporte.

Volume

69. Privilégier un agrandissement qui respecte la symétrie et la hiérarchie des volumes du bâtiment.

70. Maintenir la préséance du volume du bâtiment original sur celui de l'agrandissement.

71. Harmoniser l'agrandissement avec le volume du bâtiment existant afin d'éviter la complexification du volume.

72. Privilégier les agrandissements à l'arrière.

73. Ne pas favoriser le surhaussement des bâtiments, notamment en modifiant la pente des toitures.

Traitement architectural

74. Favoriser la compatibilité de l'agrandissement avec les composantes du bâtiment existant afin d'assurer une cohérence visuelle et une expression architecturale contemporaine de qualité.

75. Favoriser l'utilisation de couverture en tôle et un parement en bois posé horizontalement, dont les planches à clins.

76. Favoriser le respect des principales lignes de composition du bâtiment, notamment les niveaux de plancher existants.

77. L'agrandissement devrait avoir un effet limité sur les caractéristiques du bâtiment principal.

78. Favoriser l'utilisation de couleurs neutres, dont le blanc, pour le corps principal de l'agrandissement.

LES BÂTIMENTS SECONDAIRES

Orientation générale

79. Favoriser la préservation des bâtiments secondaires contribuant à la valeur architecturale du site patrimonial.

Orientations particulières

Implantation

80. Favoriser une implantation des bâtiments secondaires à l'arrière des bâtiments principaux.

Volume

81. Favoriser des volumes rectangulaires, moins élevés et plus petits que les bâtiments principaux afin de ne pas nuire à la lisibilité de l'ensemble.

Traitement architectural

82. Privilégier des caractéristiques architecturales compatibles avec les résidences en ce qui concerne notamment le parement, les ouvertures, les éléments en saillie et l'ornementation.

83. Favoriser les couvertures métalliques et les parements de bois.

84. Favoriser l'utilisation de couleurs neutres.

QUALITÉS VISUELLES

Orientation générale

85. Protéger les caractéristiques historiques des qualités visuelles du site patrimonial, car elles contribuent notamment au caractère pittoresque et paysager du territoire.

Orientations particulières

86. Protéger les points d'observation et leurs accès en favorisant des aménagements qui permettent d'apprécier les percées visuelles et les panoramas ainsi que les points de repère.

87. Privilégier des projets d'aménagement n'obstruant pas les percées visuelles et les panoramas majeurs.

88. Privilégier des projets d'aménagement ne mettant pas en péril la visibilité des points de repère du site patrimonial.

L’AFFICHAGE

89. Assurer la compatibilité de l’affichage avec le caractère historique du site patrimonial.
90. Privilégier un affichage dont la localisation, la forme, les matériaux, les dimensions et les couleurs sont compatibles avec le type, l’âge et l’architecture du bâtiment auquel il se rapporte.
91. Privilégier un affichage ne masquant pas les caractéristiques des bâtiments et n’obstruant pas un point de repère, une percée visuelle ou un panorama majeur.
92. Utiliser un affichage de qualité et d’apparence soignée pour l’ensemble de l’enseigne, y compris sa structure de support, le graphisme et le lettrage.
93. Privilégier les types d’enseignes suivants : enseigne sur le terrain, sur deux poteaux ou en potence, en bois et en métal; enseigne sur le bâtiment, à plat sur l’une des façades, en bois; ou enseigne avec lettrage en appliqué. Ces types d’enseignes sont préférables aux enseignes pivotantes ou rotatives; aux enseignes sur pylône; aux enseignes lumineuses, notamment de type rétro éclairé et à néon; aux enseignes gonflables; aux enseignes sur les toitures; et au lettrage, à l’exception du lettrage en vitrine.
94. Utiliser une structure de support de qualité s’harmonisant avec l’enseigne et l’architecture du bâtiment.
95. Les enseignes à plat sur le bâtiment ne devraient pas être apposées plus haut que le rez-de-chaussée du bâtiment.

PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

Orientations générales

96. Protéger le patrimoine archéologique.
97. Privilégier une approche d’archéologie préventive dans les secteurs qui ont un potentiel archéologique.
98. Favoriser la conservation *in situ* des vestiges significatifs.

Orientations particulières

LES EXCAVATIONS DANS LE SITE INSCRIT A L’INVENTAIRE DES SITES ARCHEOLOGIQUES DU QUEBEC

99. Protéger le patrimoine archéologique en ne favorisant pas l'exécution de travaux d'excavation là où se trouvent des sites inscrits à l'*Inventaire des sites archéologiques du Québec*.
100. Si une excavation doit être faite, privilégier des interventions minimales pour protéger l'intégrité du site et minimiser les perturbations du sol.
101. Lors d'une excavation, prévoir une intervention archéologique conséquente avec la nature du site.

LES EXCAVATIONS DANS LES SECTEURS POSSEDANT UN POTENTIEL ARCHEOLOGIQUE

102. Privilégier une intervention archéologique préalable aux travaux d'excavation.
103. Adapter l'intervention archéologique en fonction du potentiel de découverte archéologique et de l'importance de ce potentiel.

MISE EN VALEUR

Orientations générales

104. Favoriser les projets mettant en valeur l'histoire du site patrimonial.

Orientations particulières

105. Privilégier un mobilier urbain, comme des lampadaires, des bancs et des poubelles, qui est compatible avec le contexte patrimonial.
106. Favoriser la conservation du patrimoine archéologique *in situ* et sa mise en valeur dans les projets d'aménagement. Cette mise en valeur du patrimoine archéologique peut prendre plusieurs formes comme le rappel de la présence de vestiges importants par le marquage au sol, l'intégration des vestiges dans des projets immobiliers ou encore l'installation de panneaux d'interprétation.
107. Favoriser une mise en valeur de la vue exceptionnelle offerte sur le site en installant, par exemple, des panneaux d'interprétation ou en aménageant des zones paysagères de faible hauteur qui mettent en valeur les façades des bâtiments.

LISTE DES BÂTIMENTS

Adresse du bâtiment	Photographie	Construction / agrandissement	Toponyme
521, rue Sainte-Anne		1856	Maison Joseph-Lacerte
531, rue Sainte-Anne		1855	Maison Barthélémy-Caron
541-543, rue Sainte-Anne		1851	Maison François-Gérin-Lajoie

<p>551, rue Sainte-Anne</p>		<p>1872</p>	<p>Maison Claudemire-Gérin- Lajoie</p>
<p>561, rue Sainte-Anne</p>		<p>1872</p>	<p>Maison Frédéric- Bellemare</p>
<p>571-573, rue Sainte-Anne</p>		<p>Vers 1865</p>	<p>Maison Louis-Léon- Lesieur-Desaulniers</p>
<p>581, rue Sainte-Anne</p>		<p>Vers 1881-1882</p>	<p>Maison Rivard- Desaulniers</p>

<p>591, rue Sainte-Anne</p>		<p>Vers 1879</p>	<p>Maison Maxime- Israël-Bellemare</p>
<p>601, rue Sainte-Anne</p>		<p>Vers 1894</p>	<p>Maison Louis- Octavien-Maxime- Bellemare</p>
<p>611, rue Sainte-Anne</p>		<p>Après 1883</p>	<p>Maison Paul-Milot</p>

<p>621, rue Sainte-Anne</p>		<p>Vers 1905</p>	<p>Maison Henri- Carbonneau</p>
<p>631, rue Sainte-Anne</p>		<p>1913</p>	<p>Édifice de la Banque- Provinciale-du- Canada</p>

GLOSSAIRE

Cadre bâti

Le cadre bâti regroupe tout bâtiment principal ou secondaire pouvant abriter des hommes, des animaux ou des objets, de même que les activités qui y sont reliées. Ces activités, qui peuvent être de natures diverses (agricole, résidentielle, commerciale, industrielle, institutionnelle), ont une influence directe sur le type de bâti, sur son implantation, sur son volume et sur son traitement architectural.

Cadre naturel

Le cadre naturel d'un lieu rassemble les éléments et les phénomènes physiques qui le composent. Il est notamment constitué des caractéristiques topographiques, hydrographiques ou végétales qui définissent le territoire.

Élément en saillie

Un élément en saillie est une partie de bâtiment qui est en relief par rapport au mur, par exemple un balcon ou une galerie. Le volume annexe n'est pas une saillie.

Panorama

Le panorama est la vue d'une large portion de paysage. Il offre une vision plus globale que la percée visuelle.

Parcours directeur

Le parcours directeur (parcours mère ou parcours fondateur) est une voie de circulation qui relie les premiers lieux d'occupation d'un territoire. Il se trouve donc habituellement parmi les plus anciennes voies de circulation du site patrimonial. Le parcours directeur joue parfois le rôle de parcours d'implantation.

Parcours de raccordement

Le parcours de raccordement est une voie de circulation qui relie deux autres voies, notamment des parcours directeurs et des parcours d'implantation. Ses parois sont généralement peu construites, car ce type de parcours n'est pas destiné à l'implantation de bâtiments.

Parcours d'implantation

Le parcours d'implantation, par rapport au parcours directeur, est une voie de circulation spécialement aménagée pour accueillir des lotissements. Il s'agit habituellement d'une voie rectiligne dont les parcelles réparties de chaque côté sont destinées à accueillir des maisons individuelles.

Patrimoine archéologique

Le patrimoine archéologique est l'ensemble des biens et des sites archéologiques qui témoignent de l'occupation humaine préhistorique ou historique du territoire.

Percée visuelle

Une percée visuelle est une vue cadrée par des éléments naturels ou bâtis.

Plan de conservation

Le plan de conservation est un document dans lequel le ministre de la Culture et des Communications présente ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur d'un immeuble patrimonial classé ou d'un site patrimonial classé ou déclaré en fonction de sa valeur patrimoniale et de ses éléments caractéristiques.

Point d'observation

Le point d'observation est un endroit d'où l'on jouit d'une vue intéressante.

Potentiel archéologique

Par rapport au patrimoine archéologique connu, le potentiel archéologique représente ce qui pourrait être découvert.

Qualités visuelles

Les qualités visuelles du site patrimonial résultent de l'interrelation de facteurs naturels et humains. Elles comprennent notamment les points d'observation, les percées visuelles et les panoramas ainsi que les points de repère.

Réseau viaire

Le réseau viaire correspond au système des voies et des espaces libres qui permettent la circulation ainsi que leurs aires de stationnement. Le réseau viaire se compose de différents types de parcours, dont le parcours directeur (parcours mère ou parcours fondateur), le parcours d'implantation et le parcours de raccordement.

Site patrimonial classé

Au sens de la Loi sur le patrimoine culturel, un site patrimonial classé est un territoire qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, scientifique, urbanistique ou technologique.

Surhaussement

Le surhaussement est l'augmentation de la hauteur ou du niveau usuel d'un bâtiment, notamment par l'ajout d'un étage.

Système parcellaire

Le système parcellaire résulte du découpage du territoire, en général, par lotissement. Les lots, qui peuvent aussi être appelés « propriétés foncières », « unités foncières » ou « parcelles », se caractérisent notamment par leurs dimensions, leurs proportions et leur orientation.

Traitement architectural

Le traitement architectural désigne l'habillage d'un bâtiment. Il correspond au parement, à la couverture, aux ouvertures et à l'ornementation.

Volume

Le volume renvoie à la forme d'un bâtiment. Il se définit par trois éléments principaux : le plan, l'élévation et la forme du toit.

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Page couverture :

Vue générale du site patrimonial,

Andréane Beloin 2010, © ministère de la Culture et des Communications.

Page « Introduction » :

Corniche du 531, rue Sainte-Anne (maison Barthélémy-Caron),

Agathe Chiasson-Leblanc 2011, © ministère de la Culture et des Communications.

Page « Survol du site patrimonial » :

Corniche du 571-573, rue Sainte-Anne (maison Louis-Léon-Lesieur-Desaulniers),

Agathe Chiasson-Leblanc 2011, © ministère de la Culture et des Communications.

Page « Présentation du site patrimonial » :

Corniche du 581, rue Sainte-Anne (maison Rivard-Desaulniers),

Agathe Chiasson-Leblanc 2011, © ministère de la Culture et des Communications.

Page « Orientations pour la protection, la mise en valeur et la transmission » :

Corniche du 601, rue Sainte-Anne (maison Louis-Octavien-Maxime-Bellemare),

Agathe Chiasson-Leblanc 2011, © ministère de la Culture et des Communications.

Figure 1 :

Vue générale de L'Enfilade-des-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche,

Andréane Beloin 2011, © ministère de la Culture et des Communications.

Figure 2 :

Église Sainte-Anne-d'Yamachiche, Yamachiche – copie réalisée vers 1890,

Musée McCord – Creatives Commons (by-nc-nd).

<http://collections.musee-mccord.qc.ca/fr/collection/artefacts/MP-0000.1078.6>

Figure 3 :

Hospice Sainte-Anne, Yamachiche, QC – vers 1910,

Musée McCord – Creatives Commons (by-nc-nd).

<http://collections.musee-mccord.qc.ca/fr/collection/artefacts/MP-0000.1078.11>

Figure 4 :

Village d'Yamachiche, en face de l'église, Yamachiche, QC – vers 1910,
Musée McCord – Creatives Commons (by-nc-nd).

<http://collections.musee-mccord.qc.ca/fr/collection/artefacts/MP-0000.1078.4>

Figure 5 :

Dr. Louis-Léon Lesieur Desaulniers, M.P., (St. Maurice) – mai 1868,
N° MIKAN 3214821, © Bibliothèque et Archives Canada.

Figure 6 :

Maison Nérée-Beauchemin,

Andréane Beloin 2011, © ministère de la Culture et des Communications.

Figure 7 :

Plan montrant les limites du site patrimonial,

© ministère de la Culture et des Communications 2014.

Figure 8 :

Vue aérienne de la municipalité de Yamachiche,

© Pierre Lahoud 2004.

Figure 9 :

Aménagement paysager,

Agathe Chiasson-Leblanc 2011, © ministère de la Culture et des
Communications.

Figure 10 :

Rue Principale, Yamachiche, QC / Pinsonneault – vers 1910,

Musée McCord – Creatives Commons (by-nc-nd).

<http://collections.musee-mccord.qc.ca/fr/collection/artefacts/MP-0000.1078.8>

Figure 11 :

Vue avant l'enlèvement des fils et poteaux électriques,

Jean-François Rodrigue 2006, © ministère de la Culture et des
Communications.

Figure 12 :

Rue Sainte-Anne,

© Pierre Lahoud 2004.

Figure 13 :

Bâtiments institutionnels implantés sur la rue Sainte-Anne, face à L'Enfilade,
Agathe Chiasson-Leblanc 2011, © ministère de la Culture et des
Communications.

Figure 14 :

Yamachiche, Que. / Underwriter's Survey Bureau – 1926,

© Bibliothèque et Archives nationales du Québec, G 3454 Y35G475 1926
U53 CAR.

Figure 15 :

Rue Notre-Dame,

Agathe Chiasson-Leblanc 2011, © ministère de la Culture et des
Communications.

Figure 16 :

Rue de Carufel,

Agathe Chiasson-Leblanc 2011, © ministère de la Culture et des
Communications.

Figure 17 :

Plan cadastral du village de Sainte-Anne-d'Yamachiche, 1877,

© Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Figure 18 :

Lots étroits et profonds, à l'ouest de L'Enfilade,

© Pierre Lahoud 2004.

Figure 19 :

Agrandissement, 531, rue Sainte-Anne (maison Barthélémy-Caron),

Agathe Chiasson-Leblanc 2011, © ministère de la Culture et des
Communications.

Figure 20 :

Implantation des maisons de L'Enfilade sur la rue Sainte-Anne,

Andréane Beloin 2011, © ministère de la Culture et des Communications.

Figure 21 :

Exemples d'ornements extraits du catalogue *Sloan's homestead
architecture : containing forty designs for villas, cottages, and farm houses,
with essays on style, construction, landscape gardening, furniture, etc. :*

illustrated with upwards of 200 engravings, Philadelphie : J. B. Lippincott, 1861.

Figure 22 :

Détails architecturaux,

Agathe Chiasson-Leblanc 2011, © ministère de la Culture et des Communications.

Figure 23 :

Détails architecturaux,

Agathe Chiasson-Leblanc 2011, © ministère de la Culture et des Communications.

Figure 24 :

Cinq maisons québécoises d'inspiration néoclassique situées à l'ouest de L'Enfilade et vue générale de l'ouest de L'Enfilade,

Agathe Chiasson-Leblanc 2011, © ministère de la Culture et des Communications.

Figure 25 :

Photographie ancienne montrant les maisons situées au 551 et 561, rue Sainte-Anne sans avant-toit couvrant leur galerie,

© ministère de la Culture et des Communications, Direction régionale de la Mauricie.

Figure 26 :

Six maisons situées à l'est de L'Enfilade,

Agathe Chiasson-Leblanc 2011, © ministère de la Culture et des Communications.

Figure 27 :

Ancien village de Yamachiche vers 1890,

© Archives Providence, cote M171.38 (17) AG-Ka4.7.

Figure 28 :

631, rue Sainte-Anne,

Agathe Chiasson-Leblanc 2011, © ministère de la Culture et des Communications.

Figure 29 :

Implantation du 631, rue Sainte-Anne avec une faible marge avant par rapport à la voie publique,

Agathe Chiasson-Leblanc 2011, © ministère de la Culture et des Communications.

Figure 30 :

Agrandissements arrière de maisons de L'Enfilade,

Agathe Chiasson-Leblanc 2011, © ministère de la Culture et des Communications.

Figure 31 :

Bâtiments secondaires de maisons de L'Enfilade,

Agathe Chiasson-Leblanc 2011, © ministère de la Culture et des Communications.

Figure 32 :

Percées visuelles en éventail vers l'est de L'Enfilade,

Agathe Chiasson-Leblanc 2011, © ministère de la Culture et des Communications.

Figure 33 :

Panorama vers l'ouest de L'Enfilade,

Agathe Chiasson-Leblanc 2011, © ministère de la Culture et des Communications.

Figure 34 :

Vue de L'Enfilade avant l'enfouissement des fils,

Jean-François Rodrigue 2004, © ministère de la Culture et des Communications.

Figure 35 :

Point d'observation de L'Enfilade depuis la rue Sainte-Anne,

Agathe Chiasson-Leblanc 2011, © ministère de la Culture et des Communications.

Figure 36 :

Plan montrant les limites des sites archéologiques,

© ministère de la Culture et des Communications 2014.

BIBLIOGRAPHIE

BELLEMARE, Raphaël. *Les bases de l'histoire d'Yamachiche*, Montréal, C. O. Beauchemin & Fils, 1902, 448 pages.

BERGERON GAGNON. *Inventaire et étude du patrimoine bâti*, MRC de Maskinongé, 2007, 113 pages.

CARON, Napoléon. *Histoire de la paroisse Sainte-Anne d'Yamachiche*, Trois-Rivières, P. V. Ayotte libraire-éditeur, 1892, 309 pages.

CASTONGUAY, Carl. *Surveillance archéologique. Interventions ponctuelles, été 2006. Interventions à Yamachiche*, août 2007, 109 pages.

CHAREST, René. *Notre patrimoine régional (04) : inventaire descriptif et visuel aux fins d'élaboration de circuits patrimoniaux : rapport synthèse. Document de travail*, Trois-Rivières, Conseil régional de développement de la région administrative 04, 1980, 408 pages.

COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC. *Patrimoine, coups de cœur! Sélection de 46 biens culturels*, Québec, Commission des biens culturels du Québec, 2002, 129 pages.

FOURNIER, Rodolphe. *Lieux et monuments historiques des Trois-Rivières et environs*, Trois-Rivières, Éditions du Bien public, 1978.

GROUPE DE RECHERCHES EN HISTOIRE DU QUÉBEC RURAL. *Stratégies de conservation et de mise en valeur du patrimoine d'Yamachiche*, sous la direction de Robert CÔTÉ, Québec, 1990, 250 pages.

LAFRAMBOISE, Yves. *La maison au Québec : de la colonie française au XX^e siècle*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 2001, 363 pages.

LAMOTHE, Jean. *La maison Lampron – Yamachiche. 571, rue Sainte-Anne, Yamachiche*, 1987.

Le Nouvelliste, « De fameux bâtisseurs d'églises », 28 avril 1979, p. 51.

LEFEBVRE, Jean-Charles. *Yamachiche : Étude en vue d'une intervention d'ensemble au niveau du patrimoine immobilier*, Québec, Service des Études et expertises, Direction générale du patrimoine, 1980, 3 volumes.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES. *La maison Lampron, Yamachiche. Étude historique et architecturale*, sous la direction de Danielle LAROSE, Direction régionale de la Mauricie – Bois-Francs, 1988, 46 pages.

MUNICIPALITÉ DE YAMACHICHE. *Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale. Règlement numéro 312*, 2006.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MASKINONGÉ. *Au-delà de la façade... Présentation du patrimoine bâti de la MRC de Maskinongé*, 2008, 32 pages.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MASKINONGÉ. *Schéma d'aménagement et de développement révisé, version harmonisée*, 2008, « Les territoires d'intérêt », [en ligne]. [http://www.mrc-maskinonge.qc.ca/component/docman/cat_view/25-schema-damenagement-et-de-developpement-revise.html] (page consultée le 24 octobre 2010).

PELLERIN, J.-Alide. *Yamachiche et son histoire, 1672-1978*, Trois-Rivières, Éditions du Bien public, 1980, 555 pages.

PLANTE, Louise. « Protéger une rue, est-ce que ça vaut le coup? », *Le Nouvelliste*, 31 mars 2008, [en ligne]. [http://municipalite.yamachiche.qc.ca/revue/archives/08_03/proteger_nouv08-03-31.htm] (page consultée le 15 septembre 2010).

SLOAN, Samuel. *Sloan's homestead architecture: containing forty designs for villas, cottages, and farm houses, with essays on style, construction, landscape gardening, furniture, etc.: illustrated with upwards of 200 engravings*, Philadelphie, J. B. Lippincott, 1861, 355 pages.

THOMAS, J. J. *Rural affairs : a practical and copiously illustrated register of rural economy and rural taste, including country dwellings, improving and planting grounds, fruits and flowers, domestic animals, and all farm and garden processes*, Albany, L. Tucker, 1858, vol. 4



Culture
et Communications

Québec

